



# COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Fonds de développement et de reconnaissance  
des compétences de la main-d'œuvre

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013-2014



# **COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL**

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE  
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ [2013-2014](#)

On peut consulter le présent document dans le site de la Commission des partenaires du marché du travail, à l'adresse [www.cpmt.gouv.qc.ca](http://www.cpmt.gouv.qc.ca).

## RÉDACTION

Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre  
Commission des partenaires du marché du travail

## ÉDITION

Direction des communications  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2014

ISBN : 978-2-550-71554-2 (imprimé)  
ISBN : 978-2-550-71555-9 (PDF)

© Gouvernement du Québec





MONSIEUR JACQUES CHAGNON  
Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec) G1A 1A4



MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Conformément aux articles 41 et 42 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport d'activité concernant son application, ainsi que les états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Blais'.

François Blais  
Québec, octobre 2014



MONSIEUR FRANÇOIS BLAIS  
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
425, rue Saint-Amable  
Québec (Québec) G1R 4Z1



MONSIEUR LE MINISTRE,

Je vous présente le Rapport d'activité 2013-2014 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

La prospérité du Québec est tributaire du développement de son capital humain. Toutes les actions de la Commission des partenaires du marché du travail visent à promouvoir l'instauration d'une culture de la formation continue dans nos entreprises afin de contribuer à l'essor de celles-ci dans un marché hautement compétitif.

La stratégie d'utilisation du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre appuie l'initiative Investissement-compétences lancée par la Commission en 2012, plus particulièrement l'engagement des employeurs envers le développement des compétences et leur reconnaissance, le soutien à la formation de la main-d'œuvre ainsi que l'accompagnement des entreprises dans leur croissance. Rappelons que l'initiative Investissement-compétences vise également à promouvoir la vision de la Commission afin que le Québec devienne davantage une société apprenante.

L'année 2013-2014 est marquée par des investissements planifiés du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences d'une ampleur sans précédent, générés par le déploiement de la stratégie ministérielle visant à soutenir en priorité les personnes en emploi et les entreprises en matière de développement des compétences, en tenant compte particulièrement des clientèles sous-représentées ou fragilisées sur le plan de l'emploi. S'inscrivant dans la continuité de l'initiative Investissement-compétences, cette stratégie a donné lieu au renforcement et à la bonification de certains programmes et mesures du Fonds.

Les efforts soutenus de la Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre ont ainsi permis à la Commission de soutenir financièrement la réalisation de 1 439 projets liés au développement des compétences de la main-d'œuvre et à 5 546 entreprises d'obtenir un certificat d'engagement d'Investissement-compétences au cours de l'exercice financier 2013-2014.

Je vous invite donc à lire ce rapport qui présente le bilan des activités de l'année, et je profite de l'occasion pour remercier le personnel de la Commission des partenaires du marché du travail qui a contribué à sa réalisation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le président de la Commission des partenaires du marché du travail,**

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-Luc Trahan". The signature is written in a cursive style and is enclosed within a dashed rectangular box.

Jean-Luc Trahan  
Québec, septembre 2014

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>12</b>
<b>Commission des partenaires du marché du travail</b>	<b>13</b>
<b>Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre</b>	<b>13</b>
<b>Organigramme</b>	<b>14</b>
<b>LOI SUR LES COMPÉTENCES ET RÈGLEMENTS AFFÉRENTS</b>	<b>15</b>
1 Dépenses de formation admissibles	15
1.1 Investissements en formation en 2012	15
1.2 Déclaration des activités de formation pour 2012	16
2 Certificat de qualité des initiatives de formation	17
2.1 Renouvellements et vérifications	17
2.2 Nouveaux certificats	17
3 Mutuelles de formation	18
3.1 Mise en œuvre du Règlement	18
4 Certificats d'activité de formation admissible	18
5 Agrément et déontologie des organismes formateurs, des formatrices et des formateurs	18
5.1 Agrément des organismes formateurs, des formatrices, des formateurs et des services de formation	19
5.2 Déontologie des organismes formateurs, des formatrices et des formateurs	19
<b>INVESTISSEMENT-COMPÉTENCES</b>	<b>22</b>
1 Affectation des ressources du Fonds en 2013-2014 et sommes accordées au 31 mars 2014	22
2 Moyens de mise en œuvre : engagement et reconnaissance des employeurs et programmes de subvention du Fonds	24
2.1 Engagement et reconnaissance des employeurs	24
2.2 Programmes du Fonds	24
<b>BILAN DES PROGRAMMES DE SUBVENTION</b>	<b>26</b>
1 Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre	29
2 Soutien à l'amélioration de la compétitivité des entreprises	35
3 Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre	36
4 Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi (AERE)	41
5 Mesure liée à l'adéquation formation-emploi	42
6 Soutien au démarrage et à la structuration des mutuelles de formation	43
7 Programme de subvention à la recherche appliquée	44
8 Initiatives de la Commission	45

ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES ET DU FONDS	46
Revenus et charges	46
Effectifs	47
Frais d'exploitation et d'administration de la loi sur les compétences	48
ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014	51
ANNEXES	66
Description des organisations du réseau des partenaires de la Commission	66
Loi sur les compétences et règlements afférents	68
Tableau des services tarifés	69
Liste des bénéficiaires de subvention et sommes accordées par le Fonds en 2013-2014, par programme	70
Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre	70
Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre	72
Soutien au démarrage et à la structuration des mutuelles	93
Programme de subvention à la recherche appliquée	93
Initiatives de la Commission des partenaires du marché du travail	94
Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi (AERE)	95
Mesure liée à l'adéquation formation-emploi	100
Liste des mutuelles de formation (au 31 mars 2014)	101
Mutuelles de formation sectorielles	101
Mutuelles de formation régionales	101
Liste des titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation (au 31 mars 2014)	102
Liste des 29 secteurs d'activité économique représentés par un comité sectoriel de main-d'œuvre reconnu par la Commission des partenaires du marché du travail (au 31 mars 2014)	104

## TABLEAUX

<b>Tableau 1</b>	Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la loi sur les compétences (années civiles 2010, 2011 et 2012)	16
<b>Tableau 2</b>	Nombre de titulaires d'un agrément au 31 mars 2012, au 31 mars 2013 et au 31 mars 2014	19
<b>Tableau 3</b>	Affectation des ressources du Fonds et subventions accordées en 2013-2014	23
<b>Tableau 4</b>	Projets acceptés et subventions accordées en 2012-2013 et 2013-2014 pour l'ensemble des programmes de subvention et des Initiatives de la Commission	26
<b>Tableau 5</b>	Répartition des projets acceptés pour l'ensemble des programmes de subvention et des Initiatives de la Commission en 2012-2013 et 2013-2014	27
<b>Tableau 6</b>	Répartition des subventions accordées pour l'ensemble des programmes de subvention et des Initiatives de la Commission en 2012-2013 et 2013-2014	28
<b>Tableau 7</b>	Répartition des projets acceptés, ainsi que des subventions accordées aux fins du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre en 2012-2013 et en 2013-2014	30
<b>Tableau 8</b>	Répartition des projets acceptés en 2012-2013 et en 2013-2014 aux fins du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, selon le type de promoteurs	31
<b>Tableau 9</b>	Répartition des subventions accordées en 2012-2013 et en 2013-2014 aux fins du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, selon le type de promoteurs	32
<b>Tableau 10</b>	Répartition des projets acceptés en 2012-2013 et 2013-2014 aux fins du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, selon les objectifs du programme	33
<b>Tableau 11</b>	Répartition des subventions accordées en 2012-2013 et 2013-2014 aux fins du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, selon les objectifs du programme	34
<b>Tableau 12</b>	Répartition des projets acceptés en 2012-2013 et en 2013-2014 aux fins du Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre, selon les objectifs du programme	37
<b>Tableau 13</b>	Répartition des subventions accordées en 2012-2013 et en 2013-2014 aux fins du Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre, selon les objectifs du programme	38
<b>Tableau 14</b>	Répartition par région des projets acceptés en 2012-2013 et en 2013-2014 aux fins du Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre	39
<b>Tableau 15</b>	Répartition par région des subventions accordées en 2012-2013 et en 2013-2014 aux fins du Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre	40
<b>Tableau 16</b>	Principaux résultats du programme Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi en 2012-2013 et en 2013-2014	41
<b>Tableau 17</b>	Principaux résultats de la mesure liée à l'adéquation formation-emploi en 2012-2013 et en 2013-2014	42
<b>Tableau 18</b>	Principaux résultats du programme de subvention Soutien au démarrage et à la structuration des mutuelles de formation en 2012-2013 et 2013-2014	43
<b>Tableau 19</b>	Principaux résultats du Programme de subvention à la recherche appliquée en 2012-2013 et 2013-2014	44





## INTRODUCTION

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (loi sur les compétences) oblige les employeurs québécois ayant une masse salariale annuelle de plus d'un million de dollars à investir un montant équivalent à au moins 1 % de celle-ci dans la formation de leur personnel. Elle a pour objectif d'améliorer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre par :

- l'accroissement de l'investissement en formation;
- l'action concertée des partenaires du marché du travail;
- le développement des modes de formation;
- la reconnaissance des compétences des travailleuses et travailleurs en emploi.

Par ces moyens, la loi sur les compétences vise à favoriser l'emploi, de même que l'adaptation, l'insertion en emploi et la mobilité de la main-d'œuvre. C'est en vertu de la loi sur les compétences qu'a été institué le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Fonds).

Le Fonds est constitué notamment des sommes versées par les employeurs assujettis à la loi sur les compétences dont le montant total des dépenses de formation admissibles déclarées est inférieur au montant équivalant à 1 % de leur masse salariale. Les sommes versées par ces employeurs sont égales à la différence entre ces montants, le cas échéant.

Le Fonds est affecté à la promotion et au soutien financier ou technique des mesures de développement des compétences de la main-d'œuvre et des initiatives prises en cette matière. La loi sur les compétences prévoit que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale « produit, au plus tard le 30 septembre de chaque année, les états financiers du Fonds ainsi qu'un rapport de ses activités concernant l'application de la présente loi, pour l'exercice financier précédent<sup>1</sup> ».

Le présent rapport d'activité concerne l'exercice financier 2013-2014, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014.

---

1 Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3), article 41.

## COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La Commission des partenaires du marché du travail (Commission) exerce les responsabilités que lui confère la loi sur les compétences, soit :

- l'élaboration de la réglementation afférente à la loi sur les compétences, à l'exception du Règlement sur la détermination de la masse salariale qui demeure la responsabilité exclusive du gouvernement;
- l'affectation annuelle des ressources du Fonds;
- l'établissement des différents programmes de subvention et de leurs critères d'admissibilité, barèmes, limites et modalités d'attribution;
- la reconnaissance des comités sectoriels de main-d'œuvre.

De plus, par une entente intervenue en février 2008, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a délégué certaines fonctions à la Commission, soit :

- la mise en œuvre et l'administration de la loi sur les compétences et des règlements afférents;
- l'administration du Fonds;
- l'intervention sectorielle;
- l'application du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

La Commission est formée de deux unités administratives, soit : le Secrétariat de la Commission des partenaires du marché du travail (SCPMT) et la Direction générale du développement de la main-d'œuvre (DGDMO). Les ressources allouées à la Commission pour exercer les fonctions énumérées ci-dessus ont été regroupées à la DGDMO qui, elle, est constituée de la Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle (DDCIS) et de la Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre (DSDMO).

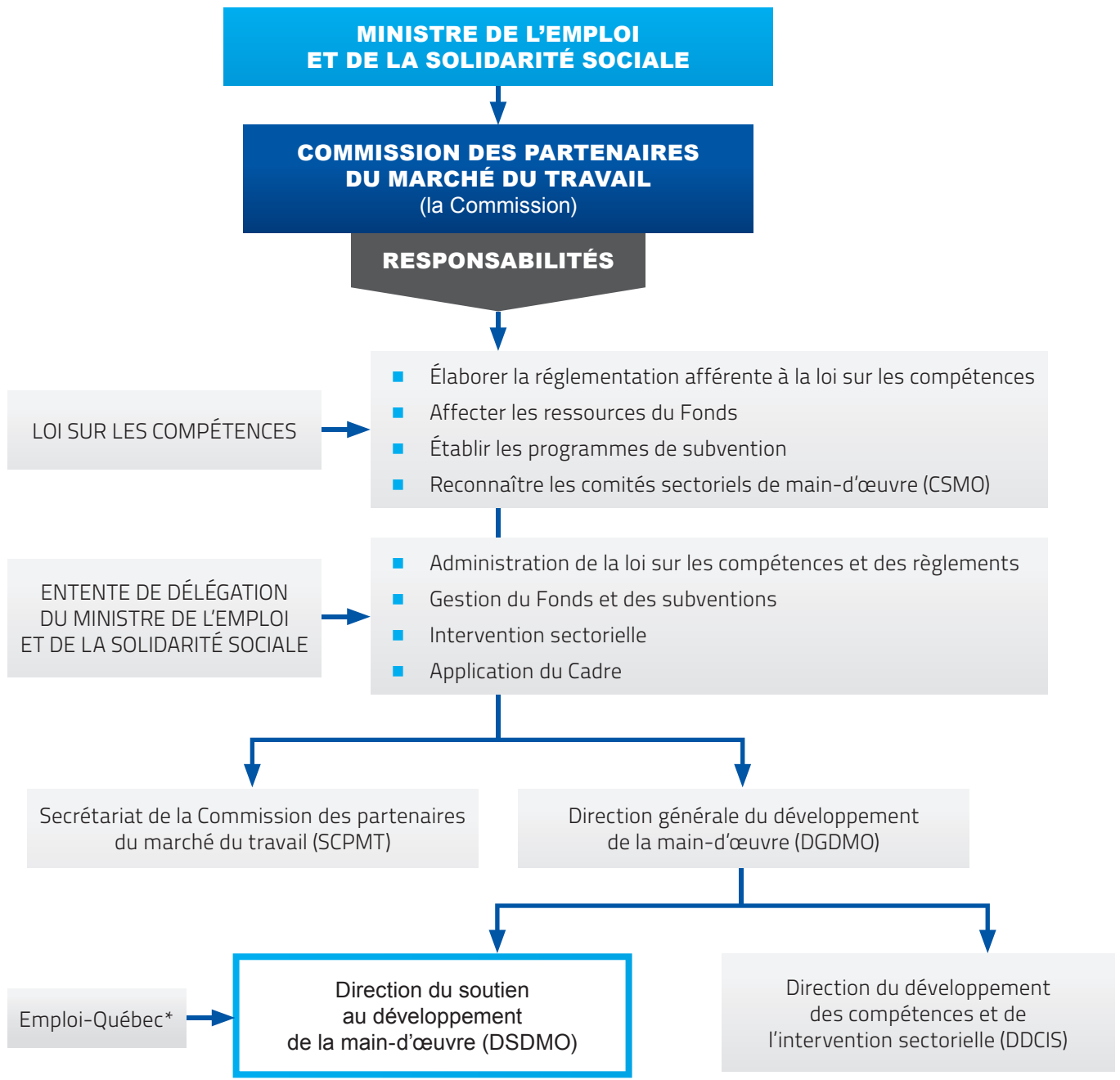
## DIRECTION DU SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Sous l'autorité de la DGDMO, la DSDMO est l'unité administrative chargée d'appliquer la loi sur les compétences et de gérer le Fonds. Ses principales fonctions sont les suivantes :

- soutenir la Commission dans la prise en charge des responsabilités qui lui sont dévolues relativement à l'administration de la loi sur les compétences et à la gestion du Fonds;
- gérer les ressources nécessaires à l'aide-conseil, au soutien à la prise de décision, aux procédures administratives et à la reddition de comptes;
- fournir les guides et autres outils facilitant l'application cohérente de la loi sur les compétences et de ses règlements ainsi que la gestion des programmes de subvention;
- traiter les demandes de subvention présentées au Fonds et en assurer le suivi;
- soutenir le personnel des directions régionales d'Emploi-Québec chargé de la mise en œuvre de certains programmes de subvention;
- assurer le soutien et la formation du personnel de la direction générale et du personnel d'Emploi-Québec affecté à l'application de la loi sur les compétences et aux programmes du Fonds.

Le schéma de la page suivante présente la Commission et les différentes instances qui la composent ainsi que leurs responsabilités. On trouvera à la page 66 une description de chacune des organisations du réseau des partenaires de la Commission.

## ORGANIGRAMME



### LÉGENDE

**Loi sur les compétences :** Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

**Fonds :** Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

**Cadre :** Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

\* Emploi-Québec a la responsabilité de gérer l'ensemble des mesures et services d'emploi ainsi que les programmes de solidarité sociale. Emploi-Québec contribue aussi à la mise en œuvre des responsabilités déléguées à la Commission par le ministre relativement à la loi sur les compétences et au Fonds.



# LOI SUR LES COMPÉTENCES ET RÈGLEMENTS AFFÉRENTS

Pour permettre d'atteindre les objectifs de la loi sur les compétences, diverses dispositions réglementaires sont instaurées.

## 1 Dépenses de formation admissibles

Le Règlement sur les dépenses de formation admissibles énumère les dépenses liées aux activités de formation que les employeurs assujettis peuvent déclarer pour se conformer à la loi sur les compétences. Il précise également les règles de calcul à utiliser et les pièces justificatives à conserver aux fins de vérification par Revenu Québec.

### 1.1 Investissements en formation en 2012

Soulignons d'abord que les résultats de l'année 2012 sont issus des données compilées par Revenu Québec et sont les plus récents à notre disposition. Comme l'indique le tableau 1, de la page suivante, le nombre d'employeurs assujettis a diminué de 1,8 % entre 2011 et 2012, ce qui a entraîné une baisse de 9,5 % de la masse salariale assujettie. Il s'agit de la première diminution observée dans le nombre d'employeurs assujettis et dans la masse salariale assujettie depuis plusieurs années. Notons que les employeurs titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF) ont une masse salariale de plus d'un million de dollars, mais ils ne sont pas comptés dans le nombre total des employeurs assujettis puisqu'ils sont exemptés de l'obligation de comptabiliser leurs investissements en formation et de les transmettre à Revenu Québec.

Le taux d'investissement déclaré en formation pour l'année 2012 est de 1,1 % comparativement à 1,2 % pour l'année précédente. Quant à la proportion d'employeurs assujettis qui déclarent investir l'équivalent d'au moins 1 %, elle est de 87,5 % en 2012 comparativement à 86,2 % en 2011. Il s'agit d'une hausse de 1,3 point de pourcentage.

En ce qui concerne le nombre d'employeurs ayant cotisé au Fonds, il est passé de 2 222 à 1 984 entre 2011 et 2012, soit une diminution de 10,7 %. Le montant total des cotisations au Fonds est aussi en baisse, étant passé de 32,6 millions de dollars en 2011 à 26,4 millions de dollars l'année suivante. Il s'agit d'une diminution de 19 %.

TABLEAU 1

Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la loi sur les compétences (années civiles 2010, 2011 et 2012)<sup>2</sup>

ANNÉE	2010	2011 <sup>3</sup>	2012	VARIATION ENTRE 2011 ET 2012
Nombre d'employeurs assujettis	14 895	16 143	15 849	-1,8 %
Masse salariale (en milliards de dollars)	91,7	102,8	93,0	-9,5 %
Investissement en formation déclaré (en millions de dollars)	1 064	1 272	1 043	-18,0 %
Taux d'investissement en formation déclaré	1,2 %	1,2 %	1,1 %	(-0,1) point de pourcentage
Pourcentage d'employeurs assujettis qui déclarent investir au moins 1 %	87,8 %	86,2 %	87,5 %	(1,3) point de pourcentage
Nombre d'employeurs cotisants	1 815	2 222	1 984	-10,7 %
Cotisations totales (en millions de dollars)	24,8	32,6	26,4	-19,0 %

1.2 Déclaration des activités de formation pour 2012<sup>4</sup>

Les employeurs assujettis à la loi sur les compétences doivent remplir annuellement le formulaire *Déclaration des activités de formation* en vertu du Règlement sur les dépenses de formation admissibles. Les employeurs titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation en sont exemptés. Grâce aux renseignements généraux qui lui sont ainsi transmis, la Commission est informée des moyens que les employeurs utilisent pour atteindre l'objectif de formation fixé par la loi sur les compétences. Ces renseignements indiquent également le nombre d'employées et employés qui ont bénéficié de la formation et précisent les catégories d'emploi concernées.

Pour l'année 2012, 68,1 % des employeurs assujettis ont rempli leur obligation, ce qui représente une diminution d'à peine un point de pourcentage par rapport à l'année précédente, pour laquelle le taux de réponse était de 69,5 %. Parmi les 9 702 répondants, 7 659, soit 78,9 % d'entre eux, ont rempli leur formulaire directement en ligne. Il s'agit d'une baisse de près de 20 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, pour laquelle le taux de réponse par voie électronique était de 97,5 %. Cette diminution significative entre les deux années est attribuable à des difficultés techniques temporaires.

2 Les données pour 2012 sont extraites des fichiers de Revenu Québec du 5 juin 2014. Ces données ne tiennent pas compte des renseignements et ajustements subséquents qui peuvent modifier les données pour chacune de ces années civiles. Les entreprises qui ont reçu un CQIF ne sont pas comptées dans les données de Revenu Québec. En effet, ces entreprises sont exemptées de comptabiliser leurs investissements en formation et de les transmettre à Revenu Québec.

3 Pour 2011, les données présentées dans le présent rapport ont été extraites des fichiers de Revenu Québec le 1<sup>er</sup> février 2014, alors que celles présentées dans le Rapport d'activité 2012-2013 ont été extraites le 1<sup>er</sup> septembre 2013. C'est ce qui explique la différence entre les données présentées dans les deux rapports

4 Les résultats du formulaire *Déclaration des activités de formation* pour l'année 2012 sont les plus récents à notre disposition.

## 2 Certificat de qualité des initiatives de formation

En vertu du Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF), les employeurs qui mettent en place, en concertation avec leur personnel, un processus de développement des compétences intégré à leur stratégie d'entreprise n'ont pas à fournir le formulaire *Déclaration des activités de formation*<sup>5</sup> à la Commission. Ils sont aussi exemptés de déclarer annuellement le montant investi en formation à Revenu Québec et de verser au Fonds, le cas échéant, le montant non investi en formation conformément à la loi sur les compétences. Ce mécanisme a été mis en place dans le but d'alléger le fardeau administratif des entreprises assujetties à la loi sur les compétences.

### 2.1 Renouvellements et vérifications

En vertu de l'article 7 du Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation, la mise en œuvre et l'application, par un employeur titulaire d'un certificat<sup>6</sup>, de mesures de développement des compétences peuvent faire l'objet de vérifications. Tous les titulaires présentant une demande de renouvellement au cours de l'exercice financier 2013-2014 devaient fournir les documents démontrant que les mesures de développement des compétences sont toujours en vigueur.

Au 31 mars 2014, parmi les 43 employeurs qui devaient renouveler leur certificat, 35 avaient fait une demande de renouvellement, alors que sept autres ne s'étaient pas manifestés et un autre n'était plus assujetti à la loi sur les compétences.

### 2.2 Nouveaux certificats

En 2013-2014, 39 nouveaux certificats ont été délivrés, portant à 141 le nombre d'employeurs titulaires d'un certificat au 31 mars 2014.

À noter aussi que, à la suite de travaux réalisés au cours de l'exercice financier 2013-2014 sur la base de données des certificats, le dénombrement des employeurs à cet égard tient maintenant compte de l'état de leur dossier<sup>7</sup>. Par conséquent, au 31 mars 2014, les 141 titulaires d'un certificat n'incluent pas les employeurs qui avaient manifesté l'intention de reconduire leur exemption et dont le dossier était alors en traitement.

---

5 Les employeurs assujettis sont tenus de remplir ce formulaire en vertu de l'article 3 du Règlement sur les dépenses de formation admissibles.

6 Le certificat de qualité des initiatives de formation est valable pour une durée de trois années civiles.

7 Pour ces raisons, les résultats présentés ici diffèrent de ceux présentés dans le rapport d'activité de l'année précédente.

### 3 Mutuelles de formation

Le Règlement sur les mutuelles de formation permet aux employeurs qui ont des besoins semblables en matière de développement des compétences de se regrouper afin de se doter de ressources et de services communs de formation pour y répondre. Il s'agit d'un des moyens que la loi sur les compétences offre aux employeurs pour les aider à se structurer davantage sur le plan de la formation.

Peuvent être reconnus à titre de mutuelles de formation :

- les comités sectoriels de main-d'œuvre;
- les comités paritaires constitués en vertu de la Loi sur les décrets de convention collective;
- les regroupements d'employeurs à caractère régional;
- les regroupements d'employeurs à caractère sectoriel;
- les regroupements d'employeurs donneurs d'ouvrage et sous-traitants d'un même domaine industriel;
- les regroupements d'employeurs dont la main-d'œuvre est visée par un comité d'intégration et de maintien en emploi<sup>8</sup>.

#### 3.1 Mise en œuvre du Règlement

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, aucune nouvelle mutuelle de formation n'a été reconnue. Ainsi, au 31 mars 2014, seize mutuelles étaient reconnues. Soulignons qu'en 2013-2014 s'est amorcée une évaluation du Règlement sur les mutuelles de formation et du programme de subvention permettant le soutien à leur démarrage et à leur structuration.

### 4 Certificats d'activité de formation admissible

Les certificats d'activité de formation admissible attestent qu'une initiative de formation envisagée par un employeur peut être considérée comme une dépense de formation admissible aux fins de l'application de la loi sur les compétences. Les frais exigés pour un tel certificat sont précisés dans le Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la loi sur les compétences.

La majorité des demandes proviennent de promoteurs d'événements qui désirent s'assurer de l'admissibilité, au regard de la loi sur les compétences, des activités de formation qu'ils proposent aux employeurs assujettis dans le cadre des activités qu'ils organisent. Ces activités se présentent généralement sous forme de colloques, de congrès ou de séminaires. Ainsi, en 2013-2014, 115 certificats ont été remis à des promoteurs, comparativement à 105 en 2012-2013.

Quoique certaines dépenses engagées par un employeur pour une formation donnée au personnel dans le cadre de colloques, de congrès et de séminaires puissent être admissibles selon les critères de la loi sur les compétences, le certificat permet de rassurer les employeurs relativement à l'admissibilité de ces dépenses pour ce type de formation. Il n'est toutefois pas obligatoire d'être titulaire du certificat pour justifier les dépenses engagées.

### 5 Agrément et déontologie des organismes formateurs, des formatrices et des formateurs

L'agrément est délivré aux organismes formateurs, aux formatrices et formateurs et aux services de formation des employeurs qui satisfont aux conditions prescrites par le Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation. Il s'agit essentiellement d'un moyen de faciliter la reconnaissance des dépenses de formation admissibles des employeurs assujettis à la loi sur les compétences. Les titulaires doivent se conformer à des règles de déontologie.

---

8 En vertu de l'article 3 du Règlement sur les mutuelles de formation.

## 5.1 Agrément des organismes formateurs, des formatrices, des formateurs et des services de formation

Le Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation a pour objet d'établir les conditions et les obligations que doivent respecter les demandeurs qui désirent être agréés. Ainsi, il permet notamment de s'assurer que les formatrices et formateurs ont un minimum d'expérience dans les champs d'activité visés. Toutefois, même si l'organisme, la formatrice ou le formateur est agréé, l'employeur assujéti doit veiller à ce que la formation reçue réponde à l'objet de la loi sur les compétences, c'est-à-dire qu'elle permette à l'employée ou employé d'améliorer les compétences nécessaires pour un emploi.

**TABLEAU 2** Nombre de titulaires d'un agrément au 31 mars 2012, au 31 mars 2013 et au 31 mars 2014

TYPES D'AGRÉMENT	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Organismes formateurs (personnes morales, y compris sociétés ou organismes sans but lucratif)	2 255	2 415	2 102
Formatrices et formateurs (individus)	1 827	2 026	1 738
Services de formation d'employeur unique	758	765	642
Services de formation multiemployeur	158	163	139
<b>NOMBRE TOTAL DE TITULAIRES D'UN AGRÉMENT</b>	<b>4 998</b>	<b>5 369</b>	<b>4 621</b>

Le tableau 2 montre qu'en 2013-2014 le nombre total de titulaires d'agrément est de 4 621, comparativement à 5 369 en 2012-2013 et à 4 998 en 2011-2012. Rappelons que l'agrément est délivré pour une période de deux ans.

## 5.2 Déontologie des organismes formateurs, des formatrices et des formateurs

Le Règlement sur la déontologie des formateurs et des organismes formateurs précise les règles de déontologie auxquelles doivent se conformer les titulaires d'un agrément accordé en vertu du Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation.

Ainsi, quiconque constate un comportement dérogatoire de la part d'une personne titulaire d'un agrément peut porter plainte à la Commission qui, de sa propre initiative, peut aussi faire enquête. Une analyse complète de la plainte en vérifiera le bien-fondé.

La révision du Règlement sur la déontologie des formateurs et des organismes formateurs a été amorcée en 2010. Elle a fait ressortir l'importance d'envisager des modifications au règlement sur l'agrément. On a convenu que la solution était de fusionner ces deux règlements pour alléger la réglementation relative à l'agrément et à la déontologie des formatrices et des formateurs et des organismes formateurs. Les travaux portant sur la fusion de ces deux règlements ont été intégrés au cours de l'exercice financier 2012-2013 dans le cadre de la rédaction du rapport de mise en œuvre de la loi sur les compétences afin de trouver des pistes d'action cohérentes avec l'ensemble de la réglementation sous la responsabilité de la Commission. Ces travaux se poursuivront en 2014-2015.





# Investissement **COMPÉTENCES**

**Investissement-compétences** est l'aboutissement d'une réflexion des membres de la Commission des partenaires du marché du travail en collaboration avec Emploi-Québec et vise à apporter une solution concrète aux enjeux de la formation continue en milieu de travail au Québec.

## **LE LOGO INVESTISSEMENT-COMPÉTENCES, UN SYMBOLE RICHE DE SENS**

- La lettre « i » pliée prend la forme d'un « c » et symbolise la transformation d'un investissement en compétences. Ces deux composantes forment un carré et suggèrent un esprit d'entreprise fort et dynamique.
- Le mouvement du ruban qui se déroule rappelle un processus de formation continue.
- Le personnage évoqué par le cercle symbolise le capital humain de l'entreprise.



# INVESTISSEMENT-COMPÉTENCES

## 1 Affectation des ressources du Fonds en 2013-2014 et sommes accordées au 31 mars 2014

En vertu de la loi sur les compétences et des attributions qu'elle lui confère, la Commission adopte annuellement le Plan d'affectation des ressources du Fonds. Ce plan, qui découle des priorités établies par la Commission, est approuvé par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le plan d'affectation 2013-2014 s'inscrit dans la stratégie d'utilisation du Fonds 2011-2014. Ce plan reflète l'engagement de la Commission dans la stratégie ministérielle *Tous pour l'emploi : une impulsion nouvelle avec les partenaires*, qui vise à favoriser le maintien en emploi d'une main-d'œuvre qualifiée et suffisante pour répondre aux besoins des entreprises. Cette contribution de la Commission s'inscrit dans la continuité de l'initiative Investissement-compétences.

Pour 2013-2014, les ressources financières du Fonds sont affectées aussi bien à l'initiative Investissement-compétences qu'aux Initiatives de la Commission, mais aussi aux frais d'exploitation et d'administration. À noter que l'initiative Investissement-compétences inclut les programmes de subvention, les activités de recherche et une mesure spéciale pour l'adéquation formation-emploi. La somme de 90,3 millions de dollars est affectée aux investissements dans les programmes et activités du Fonds et dans les frais d'exploitation et d'administration comme présentée au tableau 3 de la page suivante.

TABLEAU 3

## Affectation des ressources du Fonds et subventions accordées en 2013-2014

PROGRAMMES	RESSOURCES AFFECTÉES EN DÉBUT D'ANNÉE (EN M \$)	RESSOURCES AFFECTÉES AMENDÉES (EN M \$)	SUBVENTIONS ACCORDÉES (EN M \$)	POURCENTAGE DES SOMMES ACCORDÉES/ SOMMES AFFECTÉES AMENDÉES
Initiative Investissement-compétences :				
Engagement et reconnaissance des entreprises <sup>9</sup>	1,5	1,5	0,4	26,7
Soutien à la formation et au développement des compétences <sup>10</sup>	58,2	58,2	63,4	108,9
Accompagnement des entreprises dans la relance économique	13,0	13,0	11,9	91,5
Activité de recherche, d'enquête et de vigie <sup>11</sup>	0,8	0,8	0,0	3,8
Mesures spéciales en lien avec l'adéquation formation-emploi	3,0	3,0	2,3	76,7
Initiatives de la Commission	2,0	2,0	2,2	110,0
<b>Sous-total</b>	<b>78,5</b>	<b>78,5</b>	<b>80,2</b>	<b>102,2</b>
Frais d'exploitation et d'administration	9,6	11,8	10,0	84,7
<b>TOTAL</b>	<b>88,1</b>	<b>90,3</b>	<b>90,2</b>	<b>99,9</b>

Le tableau 3 montre les ressources affectées en 2013-2014 en début d'année, ainsi que ces ressources telles qu'elles ont été par la suite amendées. En effet, en septembre 2013, un montant de 2,2 millions de dollars a été ajouté au plan d'affectation 2013-2014. Ainsi, le montant total affecté est passé de 88,1 millions de dollars à 90,3 millions de dollars. Seul le montant affecté pour les frais d'exploitation et d'administration a été modifié. Il est passé de 9,6 millions de dollars à 11,8 millions de dollars. Ce nouveau plan tient compte de l'entente relative à la facturation des services offerts par le ministre assumés par le Fonds qui engage le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission à convenir de la nature et du niveau des services qui seront offerts au Fonds, des barèmes financiers afférents ainsi que des modalités de remboursement des dépenses. L'augmentation des frais d'exploitation et d'administration est également attribuable à l'ajout d'un budget de 0,4 M\$ pour l'évaluation des programmes du Fonds.

9 Cette action comprend les activités de promotion de l'initiative Investissement-compétences qui ne sont pas liées à des subventions. Le montant représente les charges réelles. Dans les états financiers, ces charges de 0,4 M\$ sont ajoutées aux frais d'exploitation et d'administration de 10,0 M\$ pour des charges réelles de 10,4 M\$.

10 Cet axe d'intervention est défini dans le Cadre de mise en œuvre de l'initiative Investissement-compétences. Il comprend les programmes de subvention Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre, Soutien au démarrage et à la structuration des mutuelles de formation et Soutien à la compétitivité des entreprises.

11 Comprenant le Programme de subvention à la recherche appliquée. Le montant accordé en 2013-2014 est de 30 000 \$.

## **2 Moyens de mise en œuvre : engagement et reconnaissance des employeurs et programmes de subvention du Fonds**

### **2.1 Engagement et reconnaissance des employeurs**

Investissement-compétences a pour objet de faire de la formation un élément essentiel de la culture d'entreprise des employeurs québécois. L'une des mesures proposées par la Commission au moyen de cette initiative vise à inciter les employeurs à se préoccuper du développement des compétences de leur main-d'œuvre afin d'instaurer une culture favorisant la formation en entreprise au Québec et de reconnaître ceux qui s'engagent dans cette voie.

Il existe, à cette fin, un dispositif d'engagement. Au printemps 2013, pour le faire connaître et encourager les entreprises à s'engager, la Commission a ainsi transmis à quelque 14 000 entreprises assujetties une lettre les invitant à s'engager en faveur de la formation continue et à demander un certificat d'engagement. À la suite de cet envoi, 10 % des employeurs ont soumis une demande de certificat, soit un taux de réponse significatif.

Considérant les résultats positifs de cette démarche, la Commission a décidé de renouveler l'expérience à l'hiver 2014. Pour ce faire, elle a élargi le bassin d'entreprises contactées en y incluant, outre les entreprises assujetties, toutes les entreprises qui avaient déjà bénéficié d'un service ou d'une subvention du Fonds. Ainsi, en février 2014, plus de 15 000 lettres ont été envoyées :

- aux entreprises assujetties, incluant celles titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF);
- aux organismes formateurs et services de formation agréés;
- aux promoteurs collectifs afin de les inciter à sensibiliser leurs membres.

Au 31 mars 2014, on dénombre au total 8 154 entreprises ayant obtenu leur certificat d'engagement. De ce nombre, 5 546 avaient demandé leur certificat d'engagement pendant l'année financière 2013-2014.

### **2.2 Programmes du Fonds**

L'objectif premier du Fonds est de favoriser, par ses programmes de subvention, la réalisation de l'objet de la loi sur les compétences, qui est d'améliorer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre par l'investissement dans la formation, par l'action concertée des partenaires patronaux, syndicaux et communautaires et des milieux de l'enseignement, ainsi que par le développement des modes de formation et la reconnaissance des compétences des personnes en emploi.

Chaque année, la Commission conçoit ou revoit les programmes de subvention du Fonds. À cette fin, elle prend en compte les objectifs de la loi sur les compétences, les orientations adoptées dans son plan stratégique, ainsi que les résultats obtenus grâce aux subventions du Fonds.

L'année 2013-2014 est marquée par le déploiement de mesures visant à soutenir en priorité les personnes en emploi et les entreprises en matière de développement des compétences, en tenant compte particulièrement des clientèles sous-représentées ou fragilisées sur le plan de l'emploi.

Les mesures instaurées par la Commission visent principalement :

- le soutien aux entreprises dans le développement de leur capital humain;
- l'amélioration des compétences de base et la francisation des personnes en emploi;
- le transfert intergénérationnel de compétences;
- les entreprises ayant des activités saisonnières et leur main-d'œuvre.

La contribution de la Commission se traduit par l'ajout ou l'amélioration de quinze mesures, dont celles-ci :

- l'élargissement de l'accès aux programmes de subvention du Fonds aux entreprises dont la masse salariale est inférieure à 250 000 \$ ainsi qu'à celles dont la masse salariale est supérieure à dix millions de dollars à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013<sup>12</sup>;
- l'élaboration d'une offre de stages rémunérés à l'intention des personnes sous représentées sur le plan de l'emploi;
- un nouveau programme destiné à soutenir l'amélioration de la compétitivité des entreprises;
- une adéquation entre l'offre de formation régionale et les besoins du marché du travail.

Des consultations ont été menées auprès du ministère des Finances et de l'Économie du Québec pour l'élaboration du nouveau programme Soutien à l'amélioration de la compétitivité des entreprises. La collaboration d'Emploi-Québec a également été sollicitée dans le but d'intégrer, dans les programmes de subvention du Fonds, des mesures de soutien de la stratégie ministérielle visant à aider les personnes sous-représentées sur le marché du travail.

De plus, la Commission a renforcé certaines des actions existantes et s'est engagée à affecter un montant supplémentaire de 70 millions de dollars du Fonds sur trois années, dont 30 M\$ en 2013-2014, afin de soutenir cette stratégie ministérielle.

---

12 L'ajout de cette mesure a permis à plus de 180 entreprises supplémentaires de bénéficier d'une subvention dans le cadre des programmes de subvention déployés en région. Près de 80 % de celles-ci ont une masse salariale de plus de 10 millions de dollars. Soulignons que pour l'exercice visé, cette donnée n'est pas disponible pour le programme Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre.



## BILAN DES PROGRAMMES DE SUBVENTION

**TABLEAU 4** Projets acceptés et subventions accordées en 2012-2013 et 2013-2014 pour l'ensemble des programmes de subvention et des Initiatives de la Commission<sup>13</sup>

EXERCICE FINANCIER	NOMBRE DE PROJETS ACCEPTÉS	SUBVENTIONS ACCORDÉES (EN M\$)	CHARGES INSCRITES DANS LES ÉTATS FINANCIERS <sup>14</sup> (EN M\$)
2012-2013	998	58,4	34,7
2013-2014	1 439	79,8	57,0

En 2013-2014, la DSDMO a accordé 79,8 millions de dollars pour 1 439 projets admissibles aux programmes de subvention et aux Initiatives de la Commission.

Le tableau 4 montre que, comparativement à 2012-2013, le nombre de projets acceptés en 2013-2014 a augmenté de 44 %, alors que le montant investi a augmenté de 36,6 %. Cela s'explique principalement par l'investissement supplémentaire de 30 millions de dollars prévu au cours de l'exercice financier 2013-2014.

<sup>13</sup> À l'exclusion du projet Engagement et reconnaissance des entreprises, qui n'est pas lié à des subventions.

<sup>14</sup> Ce montant comprend les subventions aux employeurs, dont font partie les subventions du programme Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi (AERE).

TABLEAU 5

Répartition des projets acceptés pour l'ensemble des programmes de subvention et des Initiatives de la Commission en 2012-2013 et 2013-2014

PROGRAMMES DE SUBVENTION	2012-2013 (NOMBRE ET %)	2013-2014 (NOMBRE ET %)
Soutien régionalisé aux entreprises	528 (52,9)	950 (66,0)
Soutien aux promoteurs collectifs	129 (12,9)	184 (12,8)
Soutien à la compétitivité des entreprises	sans objet	1 (0,1)
Soutien au démarrage et à la structuration des mutuelles	9 (0,9)	7 (0,5)
Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi (AERE)	240 (24,1)	204 (14,2)
Soutien aux entreprises de la métropole pour l'emploi et la relance (SEMER)	1 (0,1)	sans objet
Adéquation formation-emploi Projet régionaux	34 (3,4)	57 (4,0)
Adéquation formation-emploi Formation à temps partiel	16 (1,6)	sans objet
Programme de subvention à la recherche appliquée	5 (0,5)	1 (0,1)
Initiatives de la Commission	36 (3,6)	35 (2,4)
<b>TOTAL</b>	<b>998 (100,0)</b>	<b>1 439 (100,0)</b>

**TABLEAU 6****Répartition des subventions accordées pour l'ensemble des programmes de subvention et des Initiatives de la Commission en 2012-2013 et 2013-2014**

<b>PROGRAMMES DE SUBVENTION</b>	<b>2012-2013 (\$ ET %)</b>	<b>2013-2014 (\$ ET %)</b>
Soutien régionalisé aux entreprises	19 043 124 (32,6)	33 915 202 (42,4)
Soutien aux promoteurs collectifs	18 373 946 (31,4)	28 806 286 (36,1)
Soutien à la compétitivité des entreprises	sans objet	17 603 (0,1)
Soutien au démarrage et à la structuration des mutuelles	666 600 (1,1)	613 750 (0,8)
Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi (AERE)	13 323 616 (22,8)	11 950 682 (15,0)
Soutien aux entreprises de la métropole pour l'emploi et la relance (SEMER)	91 840 (0,2)	sans objet
Adéquation formation-emploi Projet régionaux	2 866 116 (4,9)	2 298 673 (2,8)
Adéquation formation-emploi Formation à temps partiel	606 322 (1,0)	sans objet
Programme de subvention à la recherche appliquée	751 929 (1,3)	30 000 (0,1)
Initiatives de la Commission	2 717 964 (4,7)	2 175 426 (2,7)
<b>TOTAL</b>	<b>58 441 457 (100,0)</b>	<b>79 807 622 (100,0)</b>

Le tableau 6 indique qu'en 2012-2013 une proportion de 64 % des subventions avait été accordée dans le cadre des programmes Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre et Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre. En 2013-2014, cette proportion a augmenté à 78,5 % en raison de l'investissement supplémentaire prévu de 30 millions de dollars.

Les tableaux 5 et 6 montrent que la somme des subventions accordées dans le cadre du programme Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre se rapproche de celle accordée aux fins du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, malgré le grand écart dans le nombre de projets financés grâce à ces deux programmes, soit 950 projets régionaux par rapport à 184 projets collectifs. Cette situation, observée chaque année depuis l'entrée en vigueur de ces programmes, s'explique par les caractéristiques du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre dont les projets subventionnés sont moins nombreux mais plus coûteux, puisqu'ils touchent plusieurs entreprises à la fois et peuvent s'étendre sur deux ans.

Au cours du prochain exercice financier, la Commission évaluera les retombées des programmes Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre et Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, de façon à obtenir suffisamment de renseignements auprès des acteurs concernés pour être en mesure d'en évaluer les effets.

## 1 Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre

Avec ce programme, la Commission souhaite créer un effet multiplicateur sur le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Ce programme vise à soutenir des promoteurs dont les actions touchent plusieurs entreprises, ainsi que leur personnel.

Les projets des promoteurs collectifs doivent se rattacher à l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- acquisition de la formation de base par des personnes en emploi;
- soutien au développement des compétences des personnes immigrantes en emploi et à la francisation des milieux de travail;
- soutien à la mobilité interne de la main-d'œuvre dans les entreprises, notamment par le transfert intergénérationnel des compétences;
- soutien au développement et à la reconnaissance des compétences des personnes en emploi, relativement à la mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et pour répondre aux besoins de qualification de la main-d'œuvre qui ne sont pas liés au Cadre;
- soutien au maintien en emploi et à la mobilité de la main-d'œuvre en facilitant l'obtention de certificats de qualification pour certains métiers réglementés « hors construction » et du certificat Sceau rouge;
- soutien à la structuration de la formation chez les employeurs;
- soutien au développement des compétences dans les créneaux régionaux d'excellence par une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi;
- consolidation de l'intervention des comités sectoriels de main-d'œuvre en faveur de la structuration de la formation chez les employeurs.

Dans le cadre de ce programme, les promoteurs admissibles s'adressent à la DSDMO pour le traitement de leur demande de subvention.

## RÉSULTATS

**TABLEAU 7** Répartition des projets acceptés, ainsi que des subventions accordées aux fins du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre en 2012-2013 et en 2013-2014

INDICATEURS	2012-2013	2013-2014
Subventions accordées	18 373 946 \$	28 806 286 \$
Nombre de projets acceptés	129	184

Les données présentées dans le tableau 7 montrent que le nombre de projets subventionnés par l'entremise du programme Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre a augmenté de 42,6 % entre 2012-2013 et 2013-2014, tandis que les subventions accordées ont connu une hausse de 56,8 %.

Cette hausse significative est principalement attribuable aux sommes supplémentaires investies par la Commission en 2013-2014. Globalement, la popularité du programme s'explique par la souplesse accordée dans le choix des moyens pour atteindre les objectifs de développement des compétences de la main-d'œuvre, permettant ainsi une meilleure adaptation aux besoins de la main-d'œuvre. De plus, la relation établie entre les conseillères et conseillers aux demandes de subvention et les promoteurs admissibles, relation fondée sur l'aide-conseil, a grandement contribué à cette hausse.

**TABLEAU 8** Répartition des projets acceptés en 2012-2013 et en 2013-2014 aux fins du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, selon le type de promoteurs

TYPES DE PROMOTEURS	2012-2013 (NOMBRE ET %)	2013-2014 (NOMBRE ET %)
Comité sectoriel de main-d'œuvre (CSMO)	87 (67,4)	113 (61,4)
Mutuelle de formation	27 (20,9)	32 (17,4)
Association d'employeurs	6 (4,7)	24 (13,0)
Association de travailleuses et travailleurs	2 (1,6)	7 (3,8)
Fournisseurs de services	3 (2,3)	4 (2,2)
Table sectorielle ou organisme paritaire	1 (0,8)	3 (1,6)
Comité d'intégration et de maintien en emploi (CIME)	3 (2,3)	1 (0,6)
Donneurs d'ordres	sans objet	sans objet
<b>TOTAL</b>	<b>129 (100,0)</b>	<b>184 (100,0)</b>

**TABLEAU 9** Répartition des subventions accordées en 2012-2013 et en 2013-2014 aux fins du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, selon le type de promoteurs

TYPES DE PROMOTEURS	2012-2013 (\$ ET %)	2013-2014 (\$ ET %)
Comité sectoriel de main-d'œuvre (CSMO)	9 831 558 (53,5)	14 649 210 (50,9)
Mutuelle de formation	4 958 159 (27,0)	8 979 400 (31,2)
Association d'employeurs	2 246 877 (12,2)	2 380 497 (8,3)
Association de travailleuses et travailleurs	955 433 (5,2)	2 100 502 (7,3)
Fournisseurs de services	143 957 (0,8)	214 384 (0,7)
Table sectorielle ou organisme paritaire	75 676 (0,4)	354 373 (1,2)
Comité d'intégration et de maintien en emploi (CIME)	162 286 (0,9)	127 920 (0,4)
Donneurs d'ordres	sans objet	sans objet
<b>TOTAL</b>	<b>18 373 946 (100,0)</b>	<b>28 806 286 (100,0)</b>

Les tableaux 8 et 9 indiquent que la répartition des projets traités et acceptés dans le cadre du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, selon le type de promoteurs, s'est très peu modifiée en 2013-2014. Ce sont toujours les comités sectoriels de main-d'œuvre qui dominent quant au nombre de projets acceptés (113 projets) et de subventions accordées (14,6 millions de dollars). Comme l'année précédente, ils reçoivent un peu plus de la moitié du total des subventions accordées.

Il importe de souligner que ce programme leur accorde une aide particulière en soutenant, par l'embauche d'une personne responsable de la coordination de la formation, la consolidation de leur intervention en faveur de la structuration de la formation dans les entreprises. Cette aide ne vise que les comités sectoriels et a touché 30 des 113 projets acceptés. En effet, à part ces projets, les comités sectoriels en ont déposé 83 autres destinés aux entreprises.

En 2013-2014, le nombre de projets déposés par des associations d'employeurs a augmenté considérablement, passant de 6 à 24. Les montants accordés sont toutefois demeurés relativement semblables, passant de 2,2 à 2,4 millions de dollars. L'augmentation du nombre de projets acceptés pour cette catégorie de promoteurs s'explique notamment par la participation de nouveaux promoteurs, comme l'Association patronale des entrepreneurs en construction du Québec qui a déposé sept projets.

TABLEAU 10

Répartition des projets acceptés en 2012-2013 et 2013-2014 aux fins du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, selon les objectifs du programme

OBJECTIFS	2012-2013 (NOMBRE ET %)	2013-2014 (NOMBRE ET %)
1. Acquisition de la formation de base par des personnes en emploi	sans objet	12 (6,5)
2. Soutien au développement des compétences des personnes immigrantes en emploi et à la francisation des milieux de travail	2 (1,6)	3 (1,6)
3. Soutien à la mobilité interne de la main-d'œuvre dans les entreprises, notamment par le transfert intergénérationnel des compétences	3 (2,3)	6 (3,3)
4. Soutien au développement et à la reconnaissance des compétences des personnes en emploi	92 (71,3)	115 (62,5)
5. Soutien au maintien en emploi et à la mobilité de la main-d'œuvre pour faciliter l'obtention de certificats de qualification	3 (2,3)	6 (3,3)
6. Soutien à la structuration de la formation dans les entreprises	3 (2,3)	12 (6,5)
7. Soutien au développement des compétences dans les créneaux régionaux d'excellence par une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi	sans objet	sans objet
8. Consolidation de l'intervention des comités sectoriels de main-d'œuvre en faveur du développement structurel de la formation dans les entreprises	26 (20,2)	30 (16,3)
<b>TOTAL</b>	<b>129 (100,0)</b>	<b>184 (100,0)</b>

TABLEAU 11

Répartition des subventions accordées en 2012-2013 et 2013-2014 aux fins du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, selon les objectifs du programme

OBJECTIFS	2012-2013 (\$ ET %)	2013-2014 (\$ ET %)
1. Acquisition de la formation de base par des personnes en emploi	sans objet	2 236 421 (7,8)
2. Soutien au développement des compétences des personnes immigrantes en emploi et à la francisation des milieux de travail	955 433 (5,2)	1 241 854 (4,3)
3. Soutien à la mobilité interne de la main-d'œuvre dans les entreprises, notamment par le transfert intergénérationnel des compétences	761 686 (4,1)	1 624 765 (5,6)
4. Soutien au développement et à la reconnaissance des compétences des personnes en emploi	14 573 796 (79,3)	20 688 636 (71,8)
5. Soutien au maintien en emploi et à la mobilité de la main-d'œuvre pour faciliter l'obtention de certificats de qualification	143 957 (0,8)	279 455 (1,0)
6. Soutien à la structuration de la formation dans les entreprises	195 400 (1,1)	699 000 (2,5)
7. Soutien au développement des compétences dans les créneaux régionaux d'excellence par une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi	sans objet	sans objet
8. Consolidation de l'intervention des comités sectoriels de main-d'œuvre en faveur du développement structurel de la formation dans les entreprises	1 743 674 (9,5)	2 036 155 (7,0)
<b>TOTAL</b>	<b>18 373 946 (100,0)</b>	<b>28 806 286 (100,0)</b>

Dans un premier temps, il est important de souligner le financement de douze projets pour favoriser l'acquisition de la formation de base par des personnes en emploi au cours de l'exercice financier 2013-2014 par l'entremise du Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, alors qu'aucun projet n'avait été financé en relation avec cet objectif en 2012-2013. Huit de ces projets ont été portés par des comités sectoriels de main-d'œuvre.

Quand à l'objectif 4 du Soutien au développement et à la reconnaissance des compétences des personnes en emploi, c'est celui pour lequel le pourcentage des subventions accordées a été le plus élevé, même s'il a un peu diminué comparativement à l'année précédente. En effet, il est passé de 79,3 % en 2012-2013 à 71,8 % en 2013-2014. Le nombre de projets visant cet objectif, a augmenté de 25 %, passant de 92 à 115. Une partie de ces projets, soit neuf projets, porte sur la mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, de l'élaboration à l'implantation des normes professionnelles, y compris la promotion auprès des employeurs du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). Les autres projets financés qui ont cet objectif en vue ont permis l'élaboration ou la tenue de diverses activités de formation destinées soit à répondre à un besoin de qualification de la main-d'œuvre, soit à développer les compétences ou encore à améliorer la qualification et la mobilité du personnel des entreprises visées. Également, deux projets acceptés dans le cadre de cet objectif ont permis le développement des compétences au moyen de stages rémunérés, alors qu'un promoteur a reçu une subvention pour la réalisation d'un projet de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

## **2 Soutien à l'amélioration de la compétitivité des entreprises**

Entré en vigueur le 15 janvier 2014, ce programme est le moyen par lequel la Commission souhaite participer à l'augmentation de la compétitivité des entreprises en soutenant la corrélation positive entre l'amélioration des équipements et des processus et le développement des compétences de la main-d'œuvre. Il s'adresse donc aux entreprises qui, dans la dernière année, ont implanté une nouvelle technologie (machines, outils, équipements informatiques, y compris les technologies de l'information et des communications) ou un nouveau mode d'organisation du travail. La contribution du Fonds vise à optimiser les retombées de ces investissements par la formation du personnel qu'exigent ces changements.

Dans le cadre de ce programme, les promoteurs et les entreprises admissibles s'adressent à la DSDMO pour le traitement de leur demande de subvention.

## **RÉSULTATS**

Au 31 mars 2014, un seul projet a été financé dans le cadre du Soutien à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, et un montant total de 17 603 \$ lui a été accordé. Ces résultats sont attribuables à l'entrée en vigueur tardive du programme en cours d'année financière. La mise en œuvre de ce programme se poursuivra au cours de l'exercice financier 2014-2015.

### 3 Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre

Ce programme est le moyen privilégié par le Fonds pour continuer à aider les entreprises individuellement. Par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec, le Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre permet d'élargir l'offre de service du réseau d'Emploi-Québec en lui donnant la possibilité de répondre à d'autres besoins que ceux auxquels répondent ses mesures. À cet égard, les projets doivent viser l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- acquisition de la formation de base par des personnes en emploi;
- soutien à la francisation des milieux de travail;
- soutien à la mobilité interne de la main-d'œuvre dans les entreprises, notamment par le transfert intergénérationnel des compétences;
- soutien à la reconnaissance des compétences et des acquis des personnes en emploi;
- soutien à l'implantation des stratégies d'apprentissage du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, plus précisément du PAMT, lorsqu'on ne peut se prévaloir du crédit d'impôt provincial et pour les entreprises d'économie sociale;
- soutien à la structuration de la formation dans les entreprises par l'embauche d'une personne responsable de la coordination de la formation ou par le recours à un service d'accompagnement jumelant le dirigeant d'une petite ou moyenne entreprise (PME) à un gestionnaire d'expérience dont l'expertise correspond aux besoins de la PME en matière de gestion de la formation.

Deux importantes modifications ont été apportées aux objectifs du programme Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre :

- soutien à l'implantation du PAMT dans les entreprises d'économie sociale par une hausse de la compensation du crédit d'impôt. Sur ce point, une hausse de la compensation du crédit d'impôt est proposée dans le but de soutenir plus particulièrement la qualification professionnelle dans les entreprises d'économie sociale;
- soutien à l'embauche d'une personne responsable de la coordination de la formation pour des PME qui voudraient se partager les services de cette personne.

Pour avoir accès à ce programme, les entreprises admissibles doivent s'adresser aux bureaux d'Emploi-Québec de leur région.

## RÉSULTATS

**TABLEAU 12** Répartition des projets acceptés en 2012-2013 et en 2013-2014 aux fins du Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre, selon les objectifs du programme

OBJECTIFS	2012-2013 (NOMBRE ET %)	2013-2014 (NOMBRE ET %)
1. Acquisition de la formation de base par des personnes en emploi	53 (10,1)	51 (5,3)
2. Soutien à la francisation des milieux de travail	207 (39,2)	238 (25,1)
3. Soutien à la mobilité interne de la main-d'œuvre dans les entreprises, notamment par le transfert intergénérationnel des compétences	134 (25,4)	463 (48,7)
4. Soutien à la reconnaissance des compétences et des acquis des personnes en emploi	43 (8,1)	71 (7,5)
5. Soutien à l'implantation des stratégies d'apprentissage du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences	57 (10,8)	71 (7,5)
6. Soutien à la structuration de la formation dans les entreprises	34 (6,4)	56 (5,9)
<b>TOTAL</b>	<b>528 (100,0)</b>	<b>950 (100,0)</b>

TABLEAU 13

Répartition des subventions accordées en 2012-2013 et en 2013-2014 aux fins du Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre, selon les objectifs du programme

OBJECTIFS	2012-2013 <sup>15</sup> (\$ ET %)	2013-2014 (\$ ET %)
1. Acquisition de la formation de base par des personnes en emploi	1 863 032 (9,8)	1 197 846 (3,5)
2. Soutien à la francisation des milieux de travail	8 378 082 (44,0)	8 543 384 (25,2)
3. Soutien à la mobilité interne de la main-d'œuvre dans les entreprises, notamment par le transfert intergénérationnel des compétences	5 460 322 (28,7)	18 005 024 (53,1)
4. Soutien à la reconnaissance des compétences et des acquis des personnes en emploi	836 790 (4,4)	1 781 779 (5,3)
5. Soutien à l'implantation des stratégies d'apprentissage du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences	1 100 873 (5,8)	2 114 197 (6,2)
6. Soutien à la structuration de la formation dans les entreprises	1 404 025 (7,4)	2 272 972 (6,7)
<b>TOTAL</b>	<b>19 043 124 (100,0)</b>	<b>33 915 202<sup>16</sup> (100,0)</b>

Le tableau 12 montre que le nombre de projets financés dans le cadre du Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre visant l'objectif 3, qui concerne la mobilité interne de la main-d'œuvre dans les entreprises, notamment par le transfert intergénérationnel des compétences, a considérablement augmenté (245 %) par rapport à 2012-2013, passant de 134 à 463. Cet objectif a permis aux personnes en emploi d'améliorer leur polyvalence et de rehausser leurs compétences tout en permettant de soutenir les entreprises qui s'inscrivent dans une démarche de gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre.

15 Dans le rapport d'activité 2012-2013, les données portant sur le Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre étaient présentées dans deux colonnes distinctes, soit les ententes signées avec les entreprises et celles signées avec les fournisseurs de services. Cette présentation n'a pas été reprise dans le présent rapport.

16 Dans le cadre du Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre, il est courant de payer les dépenses de formation liés aux demandes des entreprises au moyen d'ententes de services avec des fournisseurs appartenant au réseau du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il faut préciser que plusieurs entreprises peuvent être liées par une même entente de services. Cette somme inclut donc un montant de 2 889 814 \$ représentant 57 ententes signées avec des fournisseurs de services.

L'objectif 5 du Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre permet d'accorder l'équivalent du crédit d'impôt provincial pour stage en milieu de travail aux entreprises qui n'y sont pas admissibles. En 2013-2014, 71 entreprises ont pu en bénéficier, permettant ainsi à 399 personnes d'accroître leurs compétences relatives à un métier normé du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Parmi ces entreprises, celles du secteur de l'économie sociale (soit 45 entreprises) ont bénéficié d'une hausse de la compensation du crédit d'impôt aux fins du soutien particulier à l'acquisition d'une qualification reconnue par les personnes en emploi de ce secteur.

**TABLEAU 14** Répartition par région des projets acceptés en 2012-2013 et en 2013-2014 aux fins du Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	2012-2013 (NOMBRE ET %)	2013-2014 (NOMBRE ET %)
1. Bas-Saint-Laurent	20 (3,8)	23 (2,4)
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	20 (3,8)	31 (3,3)
3. Capitale-Nationale	32 (6,1)	126 (13,3)
4. Mauricie	9 (1,7)	16 (1,7)
5. Estrie	60 (11,4)	96 (10,1)
6. Montréal	232 (43,9)	361 (38,0)
7. Outaouais	12 (2,3)	40 (4,2)
8. Abitibi-Témiscamingue	23 (4,4)	48 (5,1)
9. Côte-Nord	4 (0,8)	7 (0,7)
10. Nord-du-Québec	2 (0,4)	6 (0,6)
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2 (0,4)	5 (0,5)
12. Chaudière-Appalaches	12 (2,3)	25 (2,6)
13. Laval	26 (4,9)	46 (4,8)
14. Lanaudière	18 (3,4)	32 (3,4)
15. Laurentides	14 (2,7)	35 (3,7)
16. Montérégie	33 (6,3)	27 (2,8)
17. Centre-du-Québec	9 (1,7)	26 (2,7)
<b>TOTAL</b>	<b>528 (100,0)</b>	<b>950 (100,0)</b>

**TABLEAU 15** Répartition par région des subventions accordées en 2012-2013 et en 2013-2014 aux fins du Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	2012-2013 (\$ ET %)	2013-2014 (\$ ET %)
1. Bas-Saint-Laurent	781 190 (4,1)	1 136 902 (3,4)
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	325 250 (1,7)	810 490 (2,4)
3. Capitale-Nationale	932 756 (4,9)	2 865 253 (8,4)
4. Mauricie	320 995 (1,7)	357 356 (1,1)
5. Estrie	1 521 910 (8,0)	2 272 500 (6,7)
6. Montréal	9 653 940 (50,7)	15 863 194 (46,8)
7. Outaouais	60 797 (0,3)	850 992 (2,5)
8. Abitibi-Témiscamingue	1 047 799 (5,5)	2 224 010 (6,6)
9. Côte-Nord	81 488 (0,4)	114 703 (0,3)
10. Nord-du-Québec	100 000 (0,5)	134 606 (0,4)
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	119 936 (0,6)	253 547 (0,7)
12. Chaudière-Appalaches	363 198 (1,9)	1 009 071 (3,0)
13. Laval	961 441 (5,0)	1 420 049 (4,2)
14. Lanaudière	850 659 (4,5)	1 452 201 (4,3)
15. Laurentides	456 131 (2,4)	1 384 270 (4,1)
16. Montérégie	1 169 132 (6,1)	955 350 (2,8)
17. Centre-du-Québec	296 502 (1,6)	810 708 (2,4)
<b>TOTAL</b>	<b>19 043 124 (100,0)</b>	<b>33 915 202 (100,0)</b>

Chaque année, les ressources du Fonds affectées au volet régionalisé des programmes de subvention sont réparties entre les 17 régions du Québec en fonction du nombre d'entreprises assujetties à la loi sur les compétences. À deux reprises dans l'année, cette répartition est rajustée selon les subventions accordées et les projets en traitement.

Notons que 46,8 % des subventions ont été accordées à des entreprises de la région de l'Île-de-Montréal, pour répondre notamment à l'ampleur particulière des besoins de cette région en matière de francisation. L'investissement moyen par projet varie d'une région à l'autre. Cela tient principalement à la nature des projets subventionnés.

#### 4 Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi (AERE)

Ce programme s'inscrit dans la continuité des programmes Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ) et Soutien aux entreprises de la métropole pour l'emploi et la relance (SEMER) et il a pour objet de soutenir les entreprises touchées par le ralentissement économique mais qui, grâce à la reprise de l'emploi, peuvent maintenant relancer leurs activités. Plus précisément, l'AERE permet de répondre aux besoins de formation de leur personnel qui découlent des premières étapes, souvent fragiles, de la relance de leurs activités. Ce programme est offert dans toutes les régions du Québec. Tout comme le SEMER, ce programme s'inscrit dans l'axe d'intervention Accompagnement des entreprises dans la relance économique de l'initiative Investissement-compétences. Ce programme prend fin le 31 mars 2014.

## RÉSULTATS

**TABLEAU 16** Principaux résultats du programme Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi en 2012-2013 et en 2013-2014

INDICATEURS	2012-2013	2013-2014
Nombre de projets acceptés	240	204
Nombre d'entreprises subventionnées	226 <sup>17</sup>	194
Nombre de personnes salariées visées	8 468	7 419
Subventions accordées (\$)	13 323 616	11 950 682

Lancé à la fin de l'exercice financier 2011-2012, le programme AERE s'est véritablement déployé en 2012-2013 et a été reconduit en 2013-2014. Cette année, le programme a soutenu 194 entreprises dans les premières étapes de la relance de leurs activités économiques, en répondant aux besoins de formation de leur personnel grâce à 204 projets.

17 Certaines entreprises peuvent avoir déposé plus d'un projet au cours de l'année.

## 5 Mesure liée à l'adéquation formation-emploi

La Commission a inscrit dans son plan stratégique 2011-2014 l'objectif suivant : favoriser la coopération régionale entre les acteurs du marché du travail en vue de parvenir à une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi. À cet égard, la nouvelle mesure établie en 2011-2012 est maintenue et l'appel de projets lancé auprès des conseils régionaux des partenaires du marché du travail en 2012 a été renouvelé en 2013-2014. Le financement provenant du Fonds sert à réaliser des projets structurants en vue d'assurer, d'ici à la fin de l'exercice financier 2013-2014, l'adéquation entre la formation et l'emploi.

### RÉSULTATS

**TABLEAU 17** Principaux résultats de la mesure liée à l'adéquation formation-emploi en 2012-2013 et en 2013-2014

INDICATEURS	2012-2013	2013-2014
Nombre de projets acceptés	34 <sup>18</sup>	57
Subventions accordées (\$)	2 866 116	2 298 673

La mesure liée à l'adéquation formation-emploi est mise en œuvre depuis 2012-2013. En 2013-2014, 57 projets ont été acceptés grâce à cette mesure. Pour les deux années, les 91 projets acceptés représentent donc un investissement total de 5,2 millions de dollars.

18 Cette donnée diffère de celle présentée dans le rapport d'activité 2012-2013, soit 35 projets, en raison du retrait d'un dossier qui avait été compté en double.

## 6 Soutien au démarrage et à la structuration des mutuelles de formation

Ce programme s'adresse aux mutuelles de formation nouvellement reconnues qui ont besoin d'un soutien financier pour franchir les premières étapes de leur mise en place. Le programme prévoit également, à la section *Mesures transitoires*, des dispositions particulières à l'intention des mutuelles de formation qui ont été reconnues et financées durant la période où le Pacte pour l'emploi du gouvernement du Québec était en vigueur.

Ce programme, qui vise à soutenir le développement et la croissance des regroupements d'employeurs constitués en mutuelles de formation, se traduit par une participation financière aux deux premières phases de leur mise sur pied, soit :

- démarrage de la mutuelle et recrutement d'employeurs participants;
- développement et organisation des services de formation.

Pour la mise en œuvre de l'offre de service aux employeurs qui participent à leurs activités, les mutuelles de formation peuvent aussi déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre, auquel elles sont admissibles.

## RÉSULTATS

**TABLEAU 18** Principaux résultats du programme de subvention Soutien au démarrage et à la structuration des mutuelles de formation en 2012-2013 et 2013-2014

INDICATEURS	2012-2013	2013-2014
Nombre de projets acceptés	9	7
Subventions accordées (\$)	666 600	613 750

En 2013-2014, sept mutuelles de formation ont été soutenues par le Fonds dans les étapes de leur démarrage et de leur structuration, et elles ont obtenu un total de quelque 600 000 \$. Ces données sont similaires à celles de l'exercice financier précédent, alors qu'une somme totale d'environ 700 000 \$ avait été accordée à neuf mutuelles de formation.

## 7 Programme de subvention à la recherche appliquée

Ce programme vise à soutenir les projets de recherche appliquée portant sur les conditions facilitant la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs de la loi sur les compétences, les pratiques qui en découlent et l'élaboration d'axes de recherche sur la formation de la main-d'œuvre d'une importance stratégique sur les plans économique, social et technologique.

Il s'adresse aux chercheuses et chercheurs, aux établissements universitaires québécois ainsi qu'aux organismes de recherche privés et publics.

Depuis 2008-2009, la Commission a convenu de consacrer la plus grande part du budget de ce programme aux appels de propositions portant spécifiquement sur les moyens d'assurer l'adéquation entre les besoins du marché du travail et les recherches réalisées.

### RÉSULTATS

**TABLEAU 19** Principaux résultats du Programme de subvention à la recherche appliquée en 2012-2013 et 2013-2014

INDICATEURS	2012-2013	2013-2014
Nombre de projets acceptés	5	1
Subventions accordées (\$)	751 929	30 000

En 2013-2014, un seul projet a été financé par le Fonds dans le cadre du Programme de subvention à la recherche appliquée, comparativement à cinq projets l'année financière précédente. Ainsi, l'École des hautes études commerciales (HEC) de Montréal a reçu un soutien financier de 30 000 \$ pour la réalisation d'une revue de la littérature internationale sur l'impact de la formation parrainée par l'employeur sur la productivité. En 2012-2013, les sommes accordées dans le cadre de ce programme étaient de 0,8 M\$.

Le peu de projets financés dans le cadre du Programme de subvention à la recherche appliquée en 2013-2014 est attribuable au fait que la Commission a procédé à une réorganisation administrative de ce programme au cours de cet exercice financier. Mentionnons également que neuf projets financés au cours des exercices financiers précédents arrivent à échéance en 2014 et nécessitent un suivi.

## 8 Initiatives de la Commission

Les Initiatives de la Commission prennent la forme de projets qui visent à atteindre les objectifs formulés dans sa planification stratégique ou qui prennent en compte les sujets sur lesquels elle veut se pencher, dans la mesure où ils ne font pas double emploi avec un service existant ou encore une activité ou un projet déjà en cours.

Soulignons que les projets doivent être soumis par un membre de la Commission et sont analysés par un comité d'experts externes qui fait ses recommandations à la Commission.

### RÉSULTATS

En 2013-2014, près de 2,2 millions de dollars ont été accordés aux Initiatives de la Commission comparativement à un peu moins de 3 millions de dollars l'année précédente. Ainsi, en 2013-2014, la Commission a soutenu les Initiatives suivantes à hauteur de 2 175 426 \$ au total :

- Le Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité (RQODE) a reçu un soutien financier de 1 253 350 \$ pour la réalisation du projet intitulé Intégration Québec – Programme d'aide à l'intégration des immigrants formés en TIC pour les entreprises du Québec. Il vise à offrir des formations techniques aux personnes immigrantes ayant reçu leur formation professionnelle à l'étranger (FPE) dans le domaine des TIC. Ce projet est mené en collaboration avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications.
- Une somme de 224 400 \$ a été allouée aux Manufacturiers exportateurs du Québec pour le projet « Zone M » qui vise à faire découvrir aux jeunes de 15 à 24 ans les métiers spécialisés relevant de la formation professionnelle et technique, par l'entremise de visites guidées dans des entreprises manufacturières de leurs régions. Anciennement connu sous le nom de Portes ouvertes des manufacturiers, le programme Zone M invite les entreprises manufacturières de partout au Québec à ouvrir leurs portes aux jeunes, pour les intéresser aux différentes possibilités de carrières dans le secteur, afin d'assurer une relève qualifiée.
- Un soutien financier de 340 000 \$<sup>19</sup> a été accordé pour organiser la 12<sup>e</sup> Semaine québécoise des adultes en formation. Ce total comprend une somme de 20 000 \$ allouée directement à un organisme fiduciaire pour chacune des 17 régions.
- Pour le renouvellement de l'entente relative à l'Observatoire compétences-emplois de l'Université du Québec à Montréal, celui-ci a obtenu un soutien financier de 197 676 \$ pour une durée d'un an.
- Une somme de 160 000 \$ a été répartie entre treize organisations membres de la Commission pour leur participation à ses groupes de travail.

La répartition détaillée des sommes investies dans les Initiatives de la Commission se trouve en annexe, à la page 94.

---

19 Une somme de 58 000 \$, sur les 340 000 \$ accordés par la Commission, est financée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).



## ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES ET DU FONDS

Comme chaque année, les états financiers audités<sup>20</sup> sont intégrés au présent rapport. Ils rendent compte notamment de la situation financière du Fonds et présentent les revenus et les charges liés à la gestion du Fonds et à l'application de la loi sur les compétences.

### REVENUS ET CHARGES

Les revenus du Fonds proviennent des cotisations des employeurs (voir la note 2 complémentaire des états financiers) perçues par Revenu Québec, d'intérêts et des autres revenus<sup>21</sup>. Pour l'exercice 2013-2014, on constate un accroissement des revenus de 5,3 millions de dollars. Cette augmentation provient principalement des cotisations des employeurs (4,4 millions de dollars) et du recouvrement de subventions versées en trop pour des années antérieures (1,1 million de dollars).

Les charges sont attribuables aux subventions imputées dans le cadre des programmes du Fonds ainsi qu'aux frais d'exploitation et d'administration associés à l'application de la loi sur les compétences et à l'administration des subventions (voir la note 3 complémentaire des états financiers). Sont intégrés aux frais d'exploitation et d'administration les frais relatifs à l'engagement et à la reconnaissance des entreprises (projet rattaché à l'initiative Investissement-compétences).

20 Voir les états financier audités aux pages 51 à 64.

21 Les autres revenus sont constitués des droits et frais et du recouvrement des charges de subventions d'années antérieures. Les droits et frais sont des frais exigibles liés au traitement des demandes d'agrément et de reconnaissance à titre de mutuelle de formation, de même que pour la délivrance de certificats de qualité des initiatives de formation ou de certificats d'activité admissible.

L'exercice qui a pris fin le 31 mars 2014 fait état d'un excédent cumulé en début d'exercice de 88,8 millions de dollars, alors que le solde à la fin de l'exercice est de 61,9 millions de dollars. Les revenus représentent 40,5 millions de dollars et les charges totalisent 67,4 millions de dollars, générant un déficit d'exploitation pour l'exercice 2013-2014 de 26,9 millions de dollars, comparativement à un déficit de 7,6 millions de dollars pour l'exercice précédent.

La variation du déficit annuel de 19,3 millions de dollars, par rapport à l'exercice 2012-2013, s'explique principalement par l'augmentation des charges (24,6 millions de dollars) combinée à l'augmentation des revenus (5,3 millions de dollars). Du 24,6 millions de dollars d'augmentation des charges en 2013-2014, près de 22,3 millions sont attribuables aux programmes et mesures du Fonds et 2,3 millions aux frais d'exploitation et d'administration.

L'augmentation des charges pour les programmes de subventions en 2013-2014 est le résultat de l'intensification des investissements réalisés depuis 2011-2012 dans le cadre de l'initiative Investissement-compétences, incluant pour 2013-2014, l'engagement de la Commission dans la stratégie ministérielle *Tous pour l'emploi : une impulsion nouvelle avec les partenaires*. Ainsi, pour 2013-2014, les charges additionnelles pour les programmes s'inscrivant dans l'initiative Investissement-compétences sont de 11,5 millions de dollars pour le programme Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre, 5,6 millions de dollars pour le programme AERE, 3,4 millions de dollars pour le programme Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'oeuvre et 3 millions de dollars pour la mesure liée à l'adéquation formation-emploi.

L'augmentation des frais d'exploitation et d'administration de 2,3 millions de dollars est attribuable à deux facteurs : l'intensification de la mise en oeuvre des nouvelles activités suscitées par l'initiative Investissement-compétences et la stratégie ministérielle Tous pour l'emploi ainsi que les coûts liés à l'Entente relative à la facturation des services offerts par la ministre assumés par le Fonds. Par cette entente, certains coûts qui étaient offerts antérieurement à titre gratuit font maintenant l'objet d'une facturation. Pour 2013-2014, ces coûts sont estimés à 1 million de dollars.

## EFFECTIFS

Pour l'exercice 2013-2014, le Fonds a financé l'équivalent de 90 ETC (effectifs en équivalent temps complet) pour la réalisation des activités du Fonds. De ces effectifs, 27 ont été affectés à la Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre, 50 à Emploi-Québec et 13 dans les autres unités de la Commission des partenaires du marché du travail et du ministère. Ces ressources sont affectées à l'application de la Loi et la mise en oeuvre du plan d'affectation.

## FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES

Les normes comptables du secteur public exigent que la présentation des charges dans les notes complémentaires des états financiers se fasse par objet. Ainsi, et conformément à l'article 41 de la Loi, les frais associés à l'application de la Loi et ceux associés à l'administration des subventions ont été présentés distinctement selon les principales catégories de charges (voir la note 3 complémentaire des états financiers du Fonds).

Les frais d'exploitation et d'administration (10,4 millions de dollars) associés à l'application de la loi sur les compétences, au traitement des demandes de subvention et à la gestion budgétaire et financière du Fonds sont imputés à deux grandes activités :

- frais associés à l'application de la Loi (49 %);
- frais associés à l'administration des subventions (51 %).

Les frais associés à l'application de la Loi (5,1 millions de dollars) incluent les frais de perception des cotisations des employeurs (0,6 million de dollars) ainsi que les créances douteuses (0,5 million de dollars) associées à la perception de ces cotisations. Sont également compris dans ces frais d'exploitation et d'administration, les dépenses de 0,4 million de dollars associées au projet Engagement et reconnaissance des employeurs<sup>22</sup>.

Les frais de perception des cotisations des employeurs (0,6 million de dollars) sont similaires à ceux de l'année 2012-2013. Revenu Québec a la responsabilité de traiter la déclaration annuelle de chaque employeur assujetti à la loi sur les compétences et, le cas échéant, de percevoir les sommes non investies en formation pour les verser au Fonds.

---

22 Projet rattaché à l'initiative Investissement-compétences, mais non subventionné.







# FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

## TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION	52
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	53
ÉTATS FINANCIERS	54
État des résultats et de l'excédent cumulé	54
État de la situation financière	55
État de la variation des actifs financiers nets	56
État des flux de trésorerie	57
Notes complémentaires	58

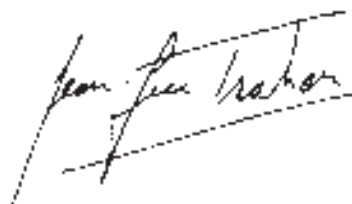
## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Fonds) ont été dressés par la direction du Fonds, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport d'activité est conforme avec ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent et elle a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-Luc Trahan". The signature is written in a cursive style and is enclosed within a dashed rectangular box.

Jean-Luc Trahan, président  
Commission des partenaires du marché du travail  
Montréal, le 8 septembre 2014

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, les états des résultats et de l'excédent cumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

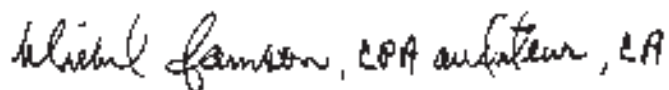
#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA  
Québec, le 8 septembre 2014

## FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

### ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014 (en milliers de dollars)

	2014		2013
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
<b>REVENUS</b>			
Cotisations des employeurs	32 000	37 587	33 239
Droits et frais	1 000	1 015	987
Intérêts	1 000	800	939
Autres	-	1 154	69
	<b>34 000</b>	<b>40 556</b>	<b>35 234</b>
<b>CHARGES</b>			
Subventions aux employeurs	39 900	46 659	29 163
Subventions au programme Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi	9 300	10 364	4 770
Subventions au programme Soutien aux entreprises de la métropole pour l'emploi et la relance	-	-	814
Frais d'exploitation et d'administration (note 3)	13 300	10 395	8 069
	<b>62 500</b>	<b>67 418</b>	<b>42 816</b>
<b>DÉFICIT ANNUEL</b>	<b>(28 500)</b>	<b>(26 862)</b>	<b>(7 582)</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>88 784</b>	<b>88 784</b>	<b>96 366</b>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>60 284</b>	<b>61 922</b>	<b>88 784</b>

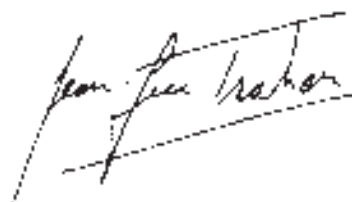
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2014  
(en milliers de dollars)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	42 259	66 321
Débiteurs (note 5)	34 304	30 428
	<u>76 563</u>	<u>96 749</u>
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et charges à payer	14 642	7 995
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<u>61 921</u>	<u>88 754</u>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Charges payées d'avance	1	30
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>	<u>61 922</u>	<u>88 784</u>
<b>OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (NOTE 6)</b>		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Jean-Luc Trahan, président  
Commission des partenaires du marché du travail

## FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014  
(en milliers de dollars)

	2014		2013
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>88 754</b>	<b>88 754</b>	<b>96 315</b>
Variation due aux charges payées d'avance			
Acquisition de charges payées d'avance	-	(1)	(30)
Utilisation de charges payées d'avance	-	30	51
	-	29	21
Déficit annuel	<b>(28 500)</b>	<b>(26 862)</b>	<b>(7 582)</b>
<b>DIMINUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>(28 500)</b>	<b>(26 833)</b>	<b>(7 561)</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>60 254</b>	<b>61 921</b>	<b>88 754</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014  
(en milliers de dollars)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Déficit annuel	(26 862)	(7 582)
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(3 876)	(1 704)
Charges payées d'avance	29	21
Créditeurs et charges à payer	6 647	4 430
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<u>(24 062)</u>	<u>(4 835)</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>66 321</u>	<u>71 156</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 4)</b>	<u><b>42 259</b></u>	<u><b>66 321</b></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Fonds) est constitué par la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (RLRQ, c. D-8.3). Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'administration du Fonds. En vertu de l'entente intervenue le 12 février 2008 entre le ministre et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et de l'article 7.1 de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail* (RLRQ, c. M-15.001), l'administration du Fonds a été déléguée à la CPMT.

Le Fonds a pour objet la promotion et le soutien financier ou technique des actions de développement des compétences de la main-d'œuvre et des initiatives prises en ces matières.

En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. 1-3) et de l'article 149 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), c. 1 (5<sup>e</sup> suppl.)), le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses ont trait à la comptabilisation des revenus et des débiteurs liés aux cotisations des employeurs et à la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

#### État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

#### Instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les débiteurs (à l'exception des débiteurs relatifs aux cotisations des employeurs), sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### Revenus

Les cotisations des employeurs, en vertu des dispositions de la loi constitutive du Fonds, sont perçues par le ministre du Revenu, au bénéfice du Fonds. Ces cotisations sont comptabilisées en fonction des montants déclarés par les employeurs, pour la dernière année civile. Celles-ci demeurent sujettes à vérification et rectification. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus liés aux cotisations des employeurs dans l'exercice au cours duquel elles sont connues.

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où ces derniers sont gagnés, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré et que les montants en cause peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Les subventions qui sont recouvrées au cours de l'exercice et qui ont été octroyées lors d'exercices antérieurs sont comptabilisées dans ce poste.

### Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges lorsque surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où elles ont été autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

## ACTIFS FINANCIERS

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu ainsi que d'acceptations bancaires et de billets à escompte au porteur très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

## ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

## FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

### 3. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

Comme le prévoit la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, la CPMT a limité les sommes pouvant être prises sur le Fonds à la rémunération et aux charges afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail du personnel affecté à l'application des chapitres II et III de la Loi. Ces sommes, prévues au plan d'affectation des ressources, correspondent au remboursement de la rémunération des effectifs en équivalent temps complet (ETC). Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, le Fonds a remboursé l'équivalent de 90 ETC (78 au 31 mars 2013). Ces employés sont chargés de l'information sur la Loi et ses règlements, ainsi que de leur promotion et leur application, en plus d'assurer l'administration du Fonds.

Sont également prises sur le Fonds, les sommes requises pour la préparation et la diffusion d'informations relatives aux chapitres II à III de la Loi.

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>Frais associés à l'application de la Loi</b>		
Traitements et avantages sociaux du personnel affecté au Fonds	946	808
Prêts de services	1 994	375
Honoraires professionnels - études, enquêtes et vigie	525	-
Autres honoraires professionnels	26	113
Publicité et promotion	350	1 319
Frais de perception des cotisations	642	623
Créances douteuses	455	415
Loyers	80	-
Autres	68	82
	<u>5 086</u>	<u>3 735</u>
<b>Frais associés à l'administration des subventions</b>		
Traitements et avantages sociaux du personnel affecté au Fonds	1 269	1 018
Prêts de services	3 852	3 242
Autres honoraires professionnels	2	43
Honoraires professionnels - études, enquêtes et vigie	19	-
Loyers	106	-
Autres	61	31
	<u>5 309</u>	<u>4 334</u>
	<b><u>10 395</u></b>	<b><u>8 069</u></b>

## FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

#### 3. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION (SUITE)

Une entente entre la ministre du MESS et la CPMT, relativement à la facturation des services offerts par la ministre assumés par le Fonds, a été conclue en février 2013. Par cette nouvelle entente, certains coûts qui, dans les exercices précédents étaient offerts à titre gratuit, feront dorénavant l'objet d'une facturation (1 M\$).

De plus, en vertu de cette entente, la ministre du MESS et la CPMT conviennent de la nature et du niveau des services qui seront offerts au Fonds. Ces derniers, présentés à titre de prêts de services, s'élèvent à 5,8 M\$ pour l'exercice 2013-2014.

#### 4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Acceptations bancaires et billets à escompte au porteur, rachetables en tout temps, échéant entre avril 2014 et juillet 2014 (avril 2013 et février 2014 au 31 mars 2013), à des taux variant entre 1,16 % et 1,28 % (entre 1,18 % et 1,33 % au 31 mars 2013)	37 730	61 257
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, portant intérêt au taux préférentiel réduit de 2,50 %, lequel représente un taux de 0,50 % au 31 mars 2014 (0,50 % au 31 mars 2013)	4 529	5 064
	<u>42 259</u>	<u>66 321</u>
Intérêts encaissés au cours de l'exercice	<u>938</u>	<u>782</u>

#### 5. DÉBITEURS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Cotisations des employeurs	33 368	30 011
Subventions aux employeurs versées en trop	456	312
Autres	289	-
Intérêts	221	359
	<u>34 334</u>	<u>30 682</u>
Provision pour créances douteuses	(30)	(254)
	<u>34 304</u>	<u>30 428</u>

## FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

#### 6. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Fonds s'est engagé à appuyer financièrement des projets visant à promouvoir et à soutenir des actions et des initiatives de développement des compétences de la main-d'œuvre. Le solde des obligations contractuelles au 31 mars 2014 s'établit à 53 298 337 \$ (45 654 743 \$ au 31 mars 2013).

Les versements des obligations contractuelles du Fonds s'effectueront de la façon suivante pour les deux prochains exercices :

2015	2016
<u>52 215 890 \$</u>	<u>1 082 447 \$</u>

#### 7. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les répercussions potentielles.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit peut découler de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations financières et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Il peut aussi survenir s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Le Fonds est exposé à un risque de crédit au maximum de la valeur comptable de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que de ses débiteurs.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que ceux-ci sont investis auprès d'institutions financières réputées et du fonds général du fonds consolidé du revenu.

## FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

#### 7. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les débiteurs sont normalement perçus dans un délai de 90 jours, à l'exception des intérêts courus sur les acceptations bancaires et billets à escompte qui sont encaissables à l'échéance.

Le Fonds enregistre une provision pour tenir compte des pertes potentielles liées aux subventions aux employeurs versées en trop et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements liés à la provision pour créances douteuses du Fonds :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Provision pour créances douteuses au début de l'exercice	254	273
Créances douteuses	-	-
Montant annulé ou radié	(224)	(19)
<b>Provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice</b>	<b><u>30</u></b>	<b><u>254</u></b>

Le Fonds est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance.

Le Fonds évalue à très faible son risque de liquidité puisqu'il détient suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie pour honorer ses engagements financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. À cet effet, le Fonds paie généralement ses créditeurs et charges à payer à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

## FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

#### 7. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

##### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque du marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le Fonds considère qu'il est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

##### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est attribuable à la trésorerie et équivalent de trésorerie du Fonds qui portent intérêt à des taux basés sur celui du marché.

L'objectif du Fonds est de gérer l'exposition de ses placements au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêt gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. Le Fonds considère donc que son risque lié à la variation du taux d'intérêt est faible.

#### 8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.



# ANNEXES

## DESCRIPTION DES ORGANISATIONS DU RÉSEAU DES PARTENAIRES DE LA COMMISSION

### Conseils régionaux des partenaires du marché du travail

Les conseils régionaux des partenaires du marché du travail ont la responsabilité de définir la problématique du marché du travail dans leur région et d'élaborer un plan d'action régional en matière de main-d'œuvre et d'emploi. Par l'élaboration d'une offre de service régionale, les conseils appuient le Plan d'affectation des ressources du Fonds et la mise en œuvre des programmes régionalisés du Fonds.

### Comités sectoriels de main-d'œuvre

Les comités sectoriels de main-d'œuvre, ci-après les CSMO, sont des organismes sans but lucratif (OSBL) reconnus par la Commission. Ils sont composés de personnes représentant les employeurs et de personnes en emploi dans leur secteur d'activité respectif. Les CSMO comptent aussi des personnes représentant les ministères et les organismes liés aux secteurs concernés. Ils ont notamment pour mandat de définir les besoins propres à la main-d'œuvre de leur secteur et de soutenir l'amélioration de ses compétences.

Ils peuvent aussi agir à titre de mutuelles de formation et participer à la mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. En concertation avec les principaux partenaires de leur secteur, ils peuvent aussi élaborer et mettre en œuvre des stratégies ou des plans d'action visant à répondre aux besoins particuliers des entreprises et de la main-d'œuvre de ce secteur. Le Fonds contribue à soutenir financièrement les CSMO.

Les CSMO peuvent compter sur le soutien de la Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle (DDCIS). Son mandat est de mettre en œuvre l'approche sectorielle en matière de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi. À cette fin, la DDCIS favorise la concertation des partenaires privés et publics dans le but de créer les conditions nécessaires et propices au développement de la main-d'œuvre et de l'emploi d'un secteur d'activité économique, d'un sous-secteur ou de secteurs apparentés. Elle vise à concilier les considérations sectorielles, régionales et locales dans l'élaboration et l'application de stratégies de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi d'un secteur.

### Comités d'intégration et de maintien en emploi

Les comités d'intégration et de maintien en emploi (CIME) ont pour mandat de favoriser l'intégration et le maintien en emploi de clientèles aux prises avec des problèmes d'emploi particuliers. Ils repèrent les difficultés des personnes qui constituent ces clientèles et ils conçoivent des stratégies pour améliorer l'accès à l'emploi et à la formation dont elles ont besoin pour s'intégrer au marché du travail.

Deux CIME sont actuellement reconnus par la Commission, l'un s'adresse aux personnes handicapées et l'autre aux personnes immigrantes. Ces comités sont composés de personnes représentantes du milieu associatif, des syndicats, des entreprises ainsi que des organismes et ministères concernés.

## Comités consultatifs

Les comités consultatifs possèdent une connaissance approfondie des contraintes et des besoins des personnes exposées au risque de sous-emploi et ils sont, par conséquent, bien placés pour formuler des avis et des propositions à la Commission, au MESS et à Emploi-Québec, concernant les mesures et les services à fournir ou à développer pour aider ces personnes à améliorer leur condition et leur employabilité et ainsi obtenir un emploi et s'y maintenir. Ces avis doivent se rattacher à la mission et aux responsabilités des trois grandes organisations.

Les cinq comités consultatifs actuellement reconnus par la Commission touchent les clientèles suivantes : les jeunes, les femmes, les personnes judiciarisées, les personnes en emploi ayant 45 ans ou plus, les Premières Nations et les Inuits. Ils regroupent des personnes représentant des organismes engagés auprès de ces clientèles ainsi que d'autres partenaires, telles les personnes représentant les milieux patronaux et syndicaux.

## Emploi-Québec

Emploi-Québec est une unité ayant conclu avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale une convention de performance et d'imputabilité. Elle soutient la Commission et, plus particulièrement, la DSDMO dans la réalisation des activités relatives à l'application de la loi sur les compétences. Le soutien aux entreprises est offert par les conseillères et conseillers de ses directions régionales. Les mandats confiés à Emploi-Québec consistent notamment à informer les employeurs relativement aux modalités d'application de la loi sur les compétences, à soutenir l'initiative Investissement-compétences et à mettre en œuvre le programme de subvention Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre.

## LOI SUR LES COMPÉTENCES ET RÈGLEMENTS AFFÉRENTS

### LOI SUR LES COMPÉTENCES (Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre)

Règlement sur les dépenses de formation admissibles

- Énumère les dépenses de formation que les entreprises assujetties peuvent comptabiliser.
- Formule les règles de calcul.
- Précise les pièces justificatives à conserver.
- Oblige à remplir le formulaire *Déclaration des activités de formation*.

Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation

- Établit les conditions de délivrance et de maintien d'un certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF).

Règlement sur les mutuelles de formation

- Définit le rôle d'une mutuelle.
- Énonce les conditions et obligations que doit respecter le demandeur pour la constitution et le maintien d'une mutuelle de formation.

Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation

- Édicte les conditions et obligations à respecter pour obtenir et conserver un agrément à titre de formatrice, de formateur, d'organisme formateur ou de service de formation.

Règlement sur la déontologie des formateurs et des organismes formateurs

- Régit ou interdit certaines pratiques liées à la conduite professionnelle des formatrices, formateurs et organismes formateurs.
- Prévoit un processus d'enquête ainsi que des sanctions en cas de dérogation.

Règlement sur la détermination de la masse salariale

- Détermine le seuil d'assujettissement des entreprises à l'article 3 de la loi sur les compétences.

Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

- Détermine les frais exigibles pour la délivrance d'un certificat d'activité de formation admissible.

Règlement sur les placements du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

- Détermine les placements qui peuvent être effectués à l'égard des sommes versées au Fonds.

## TABLEAU DES SERVICES TARIFÉS<sup>23</sup>

BIENS ET SERVICES ACTUELLEMENT TARIFÉS	CERTIFICAT DE QUALITÉ DES INITIATIVES DE FORMATION (CQIF) <sup>24</sup>	MUTUELLE DE FORMATION	AGRÈMENT	CERTIFICAT D'ACTIVITÉ ADMISSIBLE
Revenus perçus	64 000 \$	250 \$	932 350 \$	21 308 \$
Coûts des biens et services	48 959 \$	19 471 \$	119 287 \$	8 343 \$
Méthode de fixation des tarifs	Tarif fixé par le Règlement sur l'exemption applicable au titulaire d'un certificat de qualité des initiatives de formation, article 8. Tarif en vigueur : 1 000 \$.	Tarif fixé par le Règlement sur les mutuelles de formation, article 17. Tarif en vigueur : 250 \$.	Tarifs fixés par le Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation, article 23. Tarifs en vigueur : Organisme formateur : 550 \$; OSBL : 200 \$; Formateur ou formatrice : 300 \$; Service de formation d'un employeur : 250 \$; Service de formation multiemployeur : 500 \$.	Tarifs fixés par le Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la Loi sur les compétences. Tarifs en vigueur : 102 \$ pour un colloque, un congrès ou un séminaire organisé par un établissement d'enseignement reconnu, un organisme formateur, une formatrice ou un formateur agréé ou un ordre professionnel et 207 \$ dans tous les autres cas.
Niveau de financement atteint (revenus par rapport aux coûts)	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	S. O.	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	100 % des coûts de traitement
Niveaux de financement visés par la tarification	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement	100 % des coûts de traitement
Justification des niveaux de financement visés par la tarification	Couvrir les coûts du traitement du dossier ou du renouvellement	Couvrir les coûts du traitement du dossier ou du renouvellement	Couvrir les coûts du traitement du dossier ou du renouvellement	Couvrir les coûts du traitement du dossier
Date de la dernière révision tarifaire	Non révisé depuis son entrée en vigueur en 2008	Non révisé depuis son entrée en vigueur en 2008	1 <sup>er</sup> janvier 2008	1 <sup>er</sup> avril 2013
Mode d'indexation	Aucun article dans le Règlement sur l'exemption ne prévoit l'indexation des droits exigibles	Aucun article dans le Règlement sur les mutuelles de formation ne prévoit l'indexation des droits exigibles	Aucun article dans le Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation ne prévoit l'indexation des droits exigibles	Le Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la Loi prévoit l'indexation des frais exigibles au 1 <sup>er</sup> avril de chaque année

### Autres biens et services pouvant être tarifés

La DSDMO n'offre pas d'autres biens et services qui pourraient être tarifés.

23 La politique de financement des services publics annoncée lors du dépôt du budget 2009-2010 vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes en ce qui concerne le processus tarifaire. Les services tarifés concernent le certificat de qualité des initiatives de formation, les mutuelles de formation, l'agrément des formatrices et formateurs et le certificat d'activité de formation admissible. Seuls les frais exigés pour le traitement d'une demande de certificat d'activités de formation admissible sont indexés annuellement.

24 Notons que le mode de calcul des coûts des biens et services relié au CQIF a été revu dans le cadre du présent rapport d'activité afin de l'harmoniser avec celui prévu pour les autres services tarifés.

## LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTION ET SOMMES ACCORDÉES PAR LE FONDS EN 2013-2014, PAR PROGRAMME<sup>25</sup>

### Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Académie des entrepreneurs généraux	278 529
Aéro Montréal	1 074 334
AGRlcarrières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	224 493
Association des centres de traitement des dépendances du Québec	137 602
Association patronale des entreprises en construction du Québec	351 388
Association québécoise du transport et des routes inc.	244 244
Camo-route inc.	647 102
Centre de formation professionnelle de Québec	97 960
Centre d'excellence en formation de l'ACQ	162 008
Chambre de commerce du Saguenay	39 122
Chambre de commerce et d'industrie du Centre-Abitibi	98 033
CoeffiScience, Comité sectoriel de main-d'œuvre chimie, pétrochimie, raffinage et gaz	251 855
Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes handicapées	127 920
Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec	251 873
Comité paritaire sur l'industrie des services automobiles des Cantons de l'Est	176 297
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique	372 512
Comité sectoriel de main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	2 067 808
Comité sectoriel de main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	988 469
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale au Québec	167 285
Comité sectoriel de main-d'œuvre des services automobiles	202 226
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale commercialisation et services	70 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications	70 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	741 848
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine	70 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre de la métallurgie du Québec	70 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire du Québec	312 087
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec	140 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du caoutchouc du Québec	2 185 028
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime	67 000

25 Cette liste présente les bénéficiaires de subvention et les subventions accordées au 31 mars 2014. Des modifications peuvent être apportées après cette date.

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec	561 711
Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	541 634
Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes	94 711
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail	90 096
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation	70 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	505 796
Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	204 258
Commission scolaire de la Riveraine	116 424
Conseil des métiers d'art du Québec	594 080
Conseil provincial des comités paritaires de l'industrie des services automobiles de la région de Montréal	178 076
Conseil québécois des ressources humaines en tourisme	528 581
Conseil québécois des ressources humaines en culture	212 954
Corporation des concessionnaires d'automobiles de la Mauricie inc.	63 305
FCCQ Formation	44 702
Fédération du commerce inc. (CSN)	305 470
FORMABOIS - Comité sectoriel de main-d'œuvre du bois	1 681 801
Forma'PME	209 451
Grafi'Com Formation (Mutuelle de formation du Comité sectoriel des communications graphiques)	545 917
Fédération des chambres de commerce de la province de Québec (Chambre de commerce du Québec)	31 292
Maison régionale de l'industrie (région 05) inc.	173 783
Montréal Couture	376 563
Mutuelle de formation des résidences pour aîné-e-s - « FORMAREZ »	4 574 000
Mutuelle de formation régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 233 956
Mutuelle de formation des entreprises d'insertion du Québec	459 857
Mutuelle de formation du commerce (Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail)	322 726
Mutuelle de formation intégrée de la Capitale-Nationale Stratform	301 363
Pharmabio Développement (Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des produits pharmaceutiques et biotechnologiques du Québec)	180 776
Plasticompétences inc. (Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des plastiques et des composites)	254 845
Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec	1 125 420
Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité	291 509
Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre	96 811
Service Intégré du Bois de l'Estrie	211 011
Union des employés et employées de service, section locale 800	936 384
<b>TOTAL</b>	<b>28 806 286</b>

## Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
/N SPRO inc.	48 936
126285 Canada Ltée	95 000
135770 Canada Ltée (Ébénisterie Saint-Patrick)	3 920
141517 Canada Ltée (Clermont Ltée)	19 420
162404 Canada inc. (Tyr sport)	68 467
175413 Canada inc. (M0851)	95 258
2975131 Canada inc.	63 026
3014703 Canada inc.	38 525
3174891 Canada inc. (Les services K.D.)	97 179
3242781 Canada inc. (Spinelli Honda)	4 480
3510506 Canada inc. (Denmar-Tech)	17 350
3528791 Canada inc.	34 939
3624692 Canada inc. (Icogo inc.)	97 091
3663981 Canada inc. (Alpha combustion)	11 870
3729451 Canada inc.	1 600
3887804 Canada inc.	67 313
4145275 Canada inc. (Chlorophylle)	15 563
4183088 Canada inc. (Spinelli Toyota Pointe-Claire)	4 480
4183096 Canada inc. (Spinelli Lexus Toyota)	6 240
4197097 Canada inc. (BAM Strategy)	98 419
4269811 Canada inc. (Spinelli Lexus Pointe-Claire)	1 760
4355768 Canada inc. (Les Productions Crakmedia)	5 456
4432398 Canada inc. (Les Services Mobiles Thermetco)	99 848
4489161 Canada inc. (Les Pavillons Lasalle)	97 718
6479138 Canada inc. (Première générale)	7 500
6482066 Canada inc. (Précision Cast Plate)	38 657
6637418 Canada inc.	30 669
6769845 Canada inc. (Cuisi-N-Art)	11 908
7147074 Canada inc.	9 848
7200862 Canada inc. (PLI BUREAU (2009) INC.)	11 100
7668767 Canada inc. (Génésys industriel)	5 300
7880456 Canada inc. (iLabs)	22 540
7922825 Canada inc. (Netricom)	28 360
2547-7316 Québec inc.	27 962
2732-2304 Québec inc. (Location Dion)	2 724
2748-8683 Québec inc. (Distribution florale Sierra)	13 326
2843-5816 Québec inc. (Portes Lambton)	103 880

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
3087-6296 Québec inc. (Maison Carrier Besson)	54 640
3098-6145 Québec inc. (Complexe Jacques-Gagnon et Hôtel Universel enr.)	33 328
3101-2883 Québec inc. (Cyzotrim)	11 874
9015-4931 Québec inc. (Fromagerie La Vache à Maillotte)	69 685
9017-2303 Québec inc. (Oburo)	20 015
9053-9776 Québec inc. (L'Agence)	86 398
9055-3876 Québec inc. (Les chocolats Lulu)	50 000
9070-1863 Québec inc. (Les conseillers Forestiers de l'Outaouais)	13 548
9077-1445 Québec inc.	26 965
9089-1193 Québec inc. (Fake Studio)	43 433
9088-8116 Québec inc. (Le Groupe Plani-Mex)	3 320
9091-4532 Québec inc. (XMÉTAL)	100 000
9095-5451 Québec inc. (Just fundraising)	23 840
9096-0733 Québec inc. (Auberge du Lac-Taureau)	93 496
9103-7077 Québec inc. (Les tentes Grandchamp)	40 324
9122-1457 Québec inc.	6 335
9122-4485 Québec inc. (Groupe GSC)	21 400
9138-1616 Québec inc. (Mito Sushi inc.)	87 054
9151-1626 Québec inc. (Les murs Cameron)	41 160
9152-7945 Québec inc. (NVI)	29 650
9153-4271 Québec inc. (Département Caméra)	79 624
9153-6045 Québec inc. (La Distillerie)	51 993
9159-2634 Québec inc. (Garde Confort Comfort Keepers)	99 892
9160-8455 Québec inc.	5 994
9167-5157 Québec inc.	19 100
9187-2523 Québec inc. (Super Sagamie Petro-T)	10 110
9187-8850 Québec inc. (Forage Boréal)	100 000
9192-2773 Québec inc. (Inter-Provincial Mécanique Maintenance)	61 577
9204-4510 Québec inc. (Alutek)	29 686
9218-8580 Québec inc.	7 048
9223-9714 Québec inc.	9 040
9227-2194 Québec inc. (L'Auberge du Pétillant)	26 100
9232-3815 Québec inc. (SPA Orazio inc.)	1 932
9238-4387 Québec inc. (Encadrement des Cèdres inc.)	50 000
9244-6079 Québec inc. (Équipement Leclerc)	9 444
9265-3799 Québec inc.	9 998
9277-6160 Québec inc. (IGA marché Marc Desbiens)	8 245
A. Géologica Groupe Conseil inc.	25 080
A.M.G. Médicale inc.	24 984

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
AAA Canada inc.	40 720
ABP Location inc.	73 180
Abressa Canada inc.	49 900
Absolunet inc.	86 141
ACASS Canada Ltd.	17 680
ACCÉO Solutions inc.	100 000
Accord Expositions inc.	36 767
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	59 394
Acier profilé S.B.B. inc.	32 612
Ad Hoc Recherche inc.	30 774
Adélarde Soucy (1975) inc.	95 359
ADF Diesel Québec inc.	16 320
Agence Ometz	42 482
Agence pour vivre chez soi	19 722
Agrilait, coopérative agricole	100 000
Agrocentre Lanaudière inc.	84 855
Agropur coopérative	10 174
Aliments Expresco inc.	35 443
Aliments La Bourgeoise inc.	3 633
Aliments Mello inc.	42 770
Aliments Prince, S.E.C.	17 849
Allard & Ricard inc.	84 418
Alphacasting inc.	98 291
Alphavic inc.	6 960
Alta Précision inc.	5 502
Alternatif location d'outils inc.	8 832
Altitude Aerospace inc.	3 600
Aluminerie de Bécancour inc.	71 881
Amdocs Canadian Managed Services Inc.	98 961
Amélys	72 600
Ameublements El Ran Itée	64 271
Analystik inc.	3 240
Andritz Hydro Itée	50 500
Anodisation Verdun inc.	99 453
Aquam spécialiste aquatique inc.	37 669
Architectes de messagerie inc.	54 560
Armeco inc.	49 692
Armotec 2008 inc.	44 339
Association coopérative d'économie familiale de l'Île Jésus	1 526

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Association coopérative d'économie familiale du Sud Ouest de Montréal	3 655
Association coopérative étudiante du Collège Ahuntsic	15 600
Association de la construction du Québec	33 824
Assurance R. Ledoux inc.	1 115
Atelier Bélanger inc.	6 173
Atelier Kollontai inc.	34 586
Atelier Plastica inc.	3 150
Ateliers de menuiserie Allaire & Fils inc.	9 311
Ateliers T.A.Q. inc.	36 000
Atelka inc.	23 146
Atrium innovations inc.	99 397
Au coin du pédaleur inc.	20 457
Auberge Val Menaud Coopérative de solidarité	4 950
Autobus Laval Itée	49 676
Autodesk Canada Cie	20 600
Automatisation JRT inc.	37 489
Avensys inc.	72 400
Aviation Phoenix	395
Av-Tech inc.	21 185
Axon Intégration & Développement inc.	100 000
Banctec (Canada) inc.	48 150
Banque HSBC Canada	98 963
Barazin Design inc.	52 848
Baylis médicale Cie inc.	39 400
Bedcolab Itée	4 800
Bento Nouveau Itée	98 879
Bestseller ventes en gros Canada inc.	90 224
Béton Fortin inc.	100 000
Biocad Médical inc.	27 155
Biofloral inc.	2 240
Bluberi Jeux et Technologies inc.	21 622
Bluberi Recherche et Développement inc.	37 742
Bois Urbain-Meubles	91 555
Bombardier inc. (Bombardier Aéronautique)	99 400
Boulangerie Repentigny inc.	22 604
Boum communication graphique inc.	12 240
Bouthillette Parizeau inc.	21 600
Broadnet télécom inc.	12 315
Brossard Frères inc.	23 685

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Bureau coordonnateur du Haut-Saint-François	900
C. Frappier électrique inc.	12 380
C.I.F. métal Itée	88 120
C.P.E. Le gardien des rêves	29 917
Cadexair inc.	23 970
Café Vittoria inc.	43 394
Caisse populaire Canadienne Italienne	11 870
Cam-Concept inc.	2 775
Camions Excellence Peterbilt inc.	17 665
Camions Freightliner Rivière-du-Loup inc.	30 405
Camoplast Solideal - Roski I (Camoplast Solideal inc.)	60 700
Campor Environnement inc.	33 348
Campor inc.	59 605
Canards du Lac Brome Itée	25 092
Carbu-Diam Québec inc.	26 358
Carnaval de Québec inc.	31 496
Carrosserie FB inc.	75 674
Carson International	47 577
Castel Royal	68 180
Centrale Coderr	25 300
Centre agricole J.L.D. inc.	46 114
Conseil de direction de l'Armée du Salut du Canada	44 153
Centre communautaire partage Saint-François	900
Centre communautaire Radisson inc.	11 144
Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or	60 000
Centre de commerce mondial de Montréal inc.	2 210
Centre de la petite enfance Crayons de couleurs inc.	900
Centre de la petite enfance La jardinière inc.	1 800
Centre de la petite enfance La Sourcière	900
Centre de la petite enfance L'enfantillage inc.	1 800
Centre de la petite enfance L'espièglerie	900
Centre de la petite enfance L'oiseau d'or	900
Centre de la petite enfance Petit Tambour	6 029
Centre de la petite enfance Roc-Amadour	23 172
Centre de plomberie St-Jérôme (ORAM Plomberie du bâtiment)	66 290
Centre d'hébergement Chartwell inc. (Maison Herron)	73 630
Centre d'hébergement et de soins de longue durée du Manoir-de-l'Ouest-de l'Île, S.E.C.	11 155
Centre d'interaction Proximédia inc.	5 408
Centre international séjour de Québec inc.	731

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Centre mécanique AGH inc.	4 750
Centre sportif Le Jasmin	10 004
Chaînes et élingues St-Pierre Canada Ltée	4 420
Chambre de commerce de Mont-Tremblant	15 600
Chambre de commerce du Montréal Métropolitain	17 416
Chambre de commerce de Sept-Îles inc.	8 400
Charl-Pol Saguenay inc.	49 280
Chaussures Villeneuve inc.	45 780
Chocolats Geneviève Grandbois inc.	65 211
CIBLE-EMPLOI (Centre d'intervention des Basses-Laurentides pour l'emploi)	9 000
Citerne Almac International inc.	94 539
Cleaver Brooks du Canada Ltée (div. Cheminée Lining E. inc.)	50 000
Clicktouch Amérique inc.	11 260
C-MAC Microcircuits ULC	97 422
CMC Électronique inc.	68 650
CNC Composites inc.	17 040
Codet inc.	3 106
Collectes Coder	19 000
Comité de relance de la station de ski Gallix inc.	39 194
Compagnie 2 AMÉRIKS inc.	50 462
Compagnie USNR/Kockums Cancar	6 550
Compagnie Softitler du Canada inc.	38 279
Composites B.H.S. inc.	39 193
Comptoirs Moulés Rive-Nord inc.	7 329
Conception R.P. inc.	3 613
Conciergerie Speico inc.	53 530
Confort Expert inc.	100 000
Connaissanceune inc.	55 900
Conseil international des aéroports	58 301
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	31 050
Construction Goscobec inc.	70 763
Consulair Gaston Boulanger inc.	100 000
Consultants BioMedCom inc.	18 720
Consultants Canarail inc.	37 280
Consultants Mirtec inc.	39 469
Coop-de-Consommation de Petit-Saguenay	5 402
Coop de solidarité en développement local de Gentilly	5 210
Coop de solidarité en service d'aide à domicile Mobil'Aide	45 506
Coop Agrodor	8 741

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Coop Univert	10 028
Coop Saint-Ubald	3 473
Coopérative auberge de jeunesse Oueskarini	6 187
Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais	7 020
Coopérative d'aide à domicile de la MRC de Maskinongé	21 301
Coopérative de solidarité d'aide domestique de Shawinigan	36 976
Coopérative de services à domicile Beauce-Nord	33 111
Coopérative de services à domicile de l'Estrie	55 080
Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny	38 472
Coopérative de solidarité d'aide à domicile « Aide Atout »	37 518
Coopérative de solidarité Défi-autonomie d'Antoine-Labelle	31 638
Coopérative de solidarité en soutien à domicile de Joliette	49 877
Coopérative de solidarité Aspire Tout	9 072
Coopérative de solidarité Bon Ménage des Basses-Laurentides	21 048
Coopérative de solidarité d'aide domestique La maisonnée Nicolet-Yamaska	19 617
Coopérative de solidarité d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau	34 200
Coopérative de solidarité de services à domicile Aux p'tits soins	25 506
Coopérative de solidarité de services à domicile Beauce-Sartigan	54 251
Coopérative de solidarité de services à domicile du Royaume du Saguenay	41 092
Coopérative de solidarité du centre de la petite enfance le Bilboquet	2 700
Coopérative de solidarité du réseau de la petite enfance	25 109
Coopérative de solidarité en aide domestique Marteau et Plumeau	48 000
Coopérative de solidarité en aide domestique, Domaine-du-Roy	81 240
Coopérative de solidarité en soutien à domicile de la MRC de L'Assomption	43 874
Coopérative de solidarité en soutien à domicile, Aide Rive-Sud Métropolitaine	100 000
Coopérative de solidarité en soutien et aide domestique des Moulins	48 850
Coopérative de solidarité en soutien à domicile d'Autray	29 382
Coopérative de solidarité en tourisme équitable (COSTE)	17 567
Coopérative de solidarité Novaide	49 258
Coopérative de solidarité de services à domicile de Lotbinière	96 786
Coopérative de solidarité de services à domicile de Québec	51 781
Coopérative de solidarité en entretien ménager du Bas-Richelieu	38 400
Coopérative de travailleurs sylvicoles Abifor	24 200
Cordé électrique inc.	9 500
Corem	112 320
Corporation canadienne de stationnement Impérial	15 752
Corporation de produits alimentaires Smucker du Canada (Produits alimentaires Smucker du Canada)	17 850
Corporation de services Morgan Stanley Canada	94 882

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Corporation des loisirs de Vanier	3 486
Corporation Interactive Eidos	98 451
Corporation MacDonald, Dettwiler et Associés	13 950
Corporation Presse Commerce	17 738
Corporation Worldpay Canada (Corporation RBS Worldpay Canada)	87 675
Coup de balai inc.	13 027
Coup de main à domicile de Rimouski	29 924
Coveo solutions inc.	4 560
CP Tech (division de Technimeca International Corp.)	99 380
CPE Au village des petits lutins inc.	7 412
Créations Verbois inc.	100 000
9145-3365 Québec inc. (Adore Croissant)	10 000
Crudessence Kombucha inc.	24 212
Cuisimer 1991 inc.	3 093
Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve	24 158
Cuisines Pilon inc.	26 952
Cushman & Wakefield Itée	54 550
DBO Expert inc.	3 816
De La Fontaine & associés inc.	99 446
Dectron inc.	50 857
Défi-Autonomie de la MRC d'Abitibi	30 000
De la Fontaine inc.	78 043
Delastek inc.	39 000
Delmar International inc.	24 940
Delom Services inc.	902
Delstar Energie inc.	100 000
Demers, Manufacturiers d'ambulances inc.	33 843
Denal inc.	20 746
Design Ranger inc.	97 730
Design 4 Points	24 350
Design Maggart inc.	38 776
Deux gourmandes un fourneau inc.	15 138
Devrun inc.	4 240
Dex Bros. Cie de vêtements Itée	61 120
Diffusion en scène Rivière-du-Nord inc.	33 722
Dima Import-Export inc.	27 642
Distribution Côte-Nord inc.	14 720
Dupuis-Magna cosmétiques international inc.	7 048
Dyno nobel Canada inc.	41 506

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
EA Mobile (Canada) ULC	42 540
Eaux Vives Water inc.	46 736
EBC inc.	20 717
Ébénisterie Rémi-Pierre inc.	6 230
Ébénisterie Richard & Lévesque inc.	3 605
Éco pure H2O inc.	40 021
Éco-Track industrie	11 172
Éditions du Renouveau pédagogique inc.	7 955
Éducaloi	19 625
Électricité André Langevin inc.	19 183
Électro-Kingsey inc.	34 650
Électro-mécaniques industrielles E.M.I. inc.	1 560
Electronic Arts (Canada) inc. (EA Montréal)	98 526
Elopak Canada inc.	14 050
Emballages Cre-O-Pack International inc.	17 078
Emballages Netpak inc.	100 000
Emplois Compétences inc.	43 125
Emyode Services Conseils inc.	15 010
Energizer Canada inc.	100 000
Entreprises Carefusion Canada 301, inc.	22 829
Entreprises Larry inc.	56 797
Entreprises Prostamp inc.	6 400
Équinoxe, Solutions soins de vie inc.	38 800
Équipement d'emballage M.M.C. ltée	8 000
Ermitage Saint-Antoine	19 632
ERP Guru inc.	91 782
Espace vital architecture inc.	17 510
Essilor Canada ltée	99 971
Etelesolv.com inc.	21 605
Evets & irol faxinating solutions inc.	50 040
Explorance inc.	153 186
F.G.L. Équipements inc.	22 468
F.R. Dallaire inc.	17 010
Fabelta aluminium inc.	50 000
Fabrication Beauce-Atlas inc.	65 400
Fabrication Delta inc.	102 844
Fabrication Lori-Michaels inc.	40 800
Fabrication Powercast inc.	45 908
Fabrications Fermos inc.	47 566

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Fabrications Fermos inc.	47 566
Fairmont Le Château Frontenac	50 000
Fairview Nissan Itée (Spinelli Infiniti Nissan)	8 000
Faz-Il inc.	4 053
Fédération des communautés culturelles de l'Estrie	17 654
Fédération du commerce inc. (CSN)	94 472
Fenestration Plus Fenefco inc.	28 275
Fenêtres MQ inc.	90 318
Ferblanterie de l'Est inc.	9 040
Ferme G. Rompré inc.	19 155
Fibre de verre Sherbrooke inc.	18 025
FibreK S.E.N.C.	45 312
Filspec inc.	37 440
Finition Ultraspec inc.	100 000
Fjord-Tech inc.	14 228
Fondation C.A.R.M.E.N.	925
Fondation Partageons l'espoir	28 489
Forage Azimut inc.	100 000
Fournitures électriques Besco Itée	17 046
Francisation Interglobe inc.	19 719
Frima Studio inc.	17 400
Fripe.com	1 128
Fujitsu Conseil (Canada) inc.	11 300
Fujitsu Conseil (Canada) inc. (DMR, division de Fujitsu Conseil (Canada) inc.)	3 630
Fumoir Grizzly inc.	6 923
G.A. Boulet inc.	56 400
G.D.G Informatique et gestion inc.	9 360
Gauvreau & Laroche inc.	27 263
Général éclairage Canada	58 680
Généralys Assurance	20 290
Genivar inc.	4 800
Gestion DVCC inc.	598
Gestion FNA inc.	31 238
Gestion Global Excel inc.	38 811
Gestion Jean Godon inc.	29 100
Gestion Marie-Lou (Saint-Marc) inc.	7 312
Gestion Michel Poisson inc.	100 000
Giguère & Morin inc.	67 197
Gillespie-Munro inc.	70 065

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
GNR Corbus inc.	50 000
Granite D.R.C. inc.	48 767
Groupe ADF inc.	99 098
Groupe Adonis inc.	99 325
Groupe Biscuits Leclerc inc.	1 440
Groupe Bluberi inc.	25 804
Groupe Carreaux Céragrès inc.	23 053
Groupe Deschênes inc.	31 859
Groupe Épicia inc.	50 000
Groupe Gibo inc.	92 973
Groupe Graham International inc.	27 183
Groupe Kanapi inc.	98 537
Groupe Lessard inc.	98 104
Groupe Masdel inc.	100 000
Groupe Nexio Select inc.	5 460
Groupe Réfraco inc.	33 353
Groupe Trium inc.	62 015
Groupe V.R.S.B. inc.	20 144
Groupe-conseil TDA inc.	21 000
Groupement forestier de Kamouraska inc.	69 031
H. Blanchette Itée	44 800
H. Leggett & Fils 2000 inc.	40 777
Héloïse Thibodeau Architecte inc.	22 932
Hibernum Créations inc.	46 924
Hôtel & Suites les Laurentides Saint-Sauveur	7 665
Hôtel de glace Québec-Canada inc.	22 668
Hotel Le Rivage inc.	11 744
Hôtel Roquemont	21 400
Hydro Technologies (Canada) inc.	99 969
Hydrolico inc.	42 825
Hydrolico international inc.	52 596
IC Formation	39 016
I-D Foods Corporation	31 959
ID Impact inc.	24 473
Image Twist Multimédia inc.	49 143
Importations Mini-Italia inc.	34 685
Imprimerie Solisco inc.	24 000
Imprimeries Transcontinental 2005 SENC (Transmag)	92 459
Incospec Communications inc.	21 235

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Industries Bois Ditton inc.	7 043
Industries de plastique Transco ltée	47 680
Industries de précision rapide ltée	47 580
Industries P.P.D. inc.	40 560
Industries Rehau inc.	66 350
Industries T.L.T. inc.	19 555
Infiniti Québec	30 160
Informatique Direct impact inc.	18 410
Innobec Technologies inc.	29 250
Innovation PCM Montréal inc.	100 000
Insight Canada inc.	44 388
Insight Direct Canada inc.	51 022
Institut national d'optique	3 440
Interlayer Solutions inc.	42 234
Iso Tech Design Canada inc.	4 080
J. Drolet & Fils ltée	99 428
J. Riopel et Fils inc.	100 000
J.A. Mainguy & Fils inc.	4 760
J.L.M. Usinage de précision inc.	2 445
J.M. BASTILLE ACIER INC.	62 176
J.M. Champeau inc.	9 746
Jubilant HollisterStier Inc.	35 670
J.U. Houle ltée	22 565
Jacques Poirier et Fils ltée (Équipement Poirier et Fils)	47 286
Jeld-Wen (Jed-Wen of Canada, Ltd)	52 957
Joseph Ribkoff inc.	47 360
JPMA Global inc.	50 899
Jubilant HollisterStier inc.	13 730
Kaba Ilco inc.	69 157
Kayjon graphiques inc.	54 487
Kelvin Emtech inc.	28 047
Kinova inc.	23 495
KOREM INC.	2 460
L'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac	27 099
La Couvée inc.	14 400
La maison du compagnon de La Sarre inc.	14 641
La modèlerie de Montréal inc.	47 721
L'Atelier Avant-Garde inc.	26 940
La Sarre Fleuriste inc.	10 012

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
L.B. Foster technologies ferroviaires Canada Itée	13 248
L.N.R. Perreault inc.	56 760
L.O.D.A. inc.	36 078
Laboratoire de test Enzyme inc.	46 028
Lab-Volt Itée	2 680
La Fondation Centaur pour les arts d'interprétation	32 376
Laiterie de Coaticook Itée	21 173
Lalema inc.	86 155
Lamda Medical Devices inc.	8 000
L'Ancre des jeunes	2 940
Laprodéo inc.	9 496
Lauzon-Planchers de bois exclusifs inc.	100 000
Le Cafetier plus inc.	17 280
Le Château Montebello	3 600
L'École Entreprise Formétal inc.	48 000
Le Golf Le Grand Portneuf inc.	1 800
Le Groupe A&A, spécialiste du document (Montréal) inc.	43 264
Le Groupe Aldo inc.	78 052
Ledtech international inc.	2 318
Léger & Cie inc.	5 100
Légo Centre de finition inc.	30 748
Le Mont d'Or	7 351
Le Resto Robin des Bois	28 631
Les abeilles-Service de conditionnement inc.	55 210
Le Tournant 3F inc.	15 951
Les aciers J.P. inc.	30 713
Les Agences Want inc.	35 951
Les aides familiales de Mékinac inc.	14 637
Les artisans du paysage	27 500
Les ateliers Manutex	36 457
Les ateliers Non-tech inc.	11 996
Les bois de plancher P.G. inc.	40 381
Les chocolats Vadeboncoeur inc.	26 073
Les collections de style R.D. internationales Itée	100 000
Les concepts Zone inc.	64 092
Les constructions Beauce-Atlas inc.	4 800
Les constructions Benoît Doyon inc.	35 200
Les constructions Ensemble	22 560
Les constructions H.L. Thériault inc.	15 900

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Les créations Vernova inc.	80 636
Les éditions Protégez-vous	10 720
Les engrenages Sherbrooke inc.	6 230
Les entrepreneurs Bucaro inc.	12 000
Les entreprises Marsolais inc.	100 000
Les entreprises St-Ubalde inc.	6 240
Les entreprises Tzanet inc.	39 950
Les entreprises-Jeunesse inc. (Café du presbytère)	6 840
Les équipements de forage Versadrill inc.	97 113
Les équipements Lapierre inc.	27 323
Les équipements Power Survey Itée	18 660
Les fournitures industrielles Servicorp inc.	24 038
Les galeries Vachon Itée	87 447
Les grands travaux Soter inc.	3 200
Les habitations populaires St-Sacrement	13 272
Les hôtels Harilela Itée	11 623
Les hôtels IHG Harilela Itée	9 452
Les immeubles du Manoir TRO inc.	13 091
Les importations Geocan inc.	31 500
Les importations internationales Bochitex inc.	83 998
Les industries Amisco Itée	76 911
Les industries Beco Itée	84 735
Les industries DICL inc.	18 961
Les industries Fabri-Lam inc.	44 706
Les industries Trident inc.	44 817
Les industries Usifab Rawdon inc.	29 350
Les jeans Fame inc.	100 000
Les lentilles Doric inc.	14 098
Les logiciels INFORMAT inc.	12 285
Les machineries St-Jovite inc.	100 000
Les maisons Nordique inc.	100 000
Les meubles St-Damase inc.	40 466
Les papiers Atlas inc.	71 581
Les pêcheries Gaspésiennes inc.	58 036
Les pêcheries Marinard Itée	89 574
Les plats du chef inc.	81 944
Les produits Neptune inc.	26 328
Les propriétés Christina inc.	11 852
Les réservoirs Gil-Fab International inc.	48 747

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Les résidences Chanoine-Scott inc.	2 588
Les sables Olimag inc.	66 219
Les serres coopératives de Guyenne	92 494
Les services conseils Systématix inc.	10 800
Les services d'aide Remue-Ménage	48 879
Les services de gestion Quantum Itée	51 410
Les services Informatiques A.R.S. inc.	13 370
Les services ménagers Roy Itée	77 160
Les Sœurs de la Présentation de Marie de Sherbrooke	11 100
Les Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe	46 800
Les solutions Victrix inc.	29 908
Les systèmes médicaux Intelrad inc.	146 500
Les systèmes Weighpack inc.	23 360
Les technologies Forensic Wai inc. (Forensic Technology Wai inc.)	8 480
Les textiles industriels 3A Itée	6 960
Les tissus Geo. Sheard Itée	27 607
Les viandes de la Petite-Nation inc.	100 000
Libellule image inc.	23 983
Librairie coopérative du Collège de Maisonneuve	9 180
L-IPSE Services conseil inc.	1 080
Livingston International inc.	33 008
Location d'outils Simplex S.E.C.	99 174
Locher Evers International	11 500
Logibec groupe informatique Itée	100 000
Logiciels DTI inc. (DTI Software inc.)	22 910
Logis-Aide des Basques	28 769
Logistik Unicorp inc.	30 534
Logistique Trans-Pro inc.	23 642
Louisiana-Pacific Canada Ltd. - Division Québec (Maniwaki)	98 400
LVL Global inc.	10 920
LVL Studio inc.	23 566
LVM inc. (LVM-Technisol inc.)	1 600
M3D Mécanique Énergie inc.	100 000
Machineries lourdes St-Raymond inc.	2 370
Machitech Automation	42 000
Mack Ste-Foy inc.	923
Magasin René Veilleux inc.	5 003
Magellan Aviation Services inc.	10 080
Magex Technologies inc.	17 165

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Maison du Festival de jazz inc. (Le Balmoral)	30 104
Maison du père	30 000
Manufacture de bas-culottes Lamour inc.	27 000
Manufacture Technosub inc.	65 920
Maquette virtuelle inc.	26 580
Marché Drolet et Paquette inc.	24 083
Matelas René inc.	5 500
MBA Recherche inc.	23 455
Mecachrome Canada (2009) inc.	48 984
Mécanique N.S. inc.	4 580
Médi-Sélect Itée	99 997
MEGA Brands inc.	30 882
Ménagez-vous, territoire Les Forges	8 720
Mercedes-Benz Canada inc.	6 400
Mercier Pfalzgraf architectes inc.	3 324
Merkur inc.	41 777
Mesures Calib-Tech inc.	91 544
Méta marques internationales inc.	29 701
Métal Marquis inc.	98 910
Métalliage inc.	27 948
Métallurgie Castech inc.	100 000
Metcor inc.	82 919
Meubles Concordia Itée	29 073
Meubles Foliot inc.	49 998
Mibusoft inc.	9 200
Milident inc.	39 599
Miralis inc.	50 000
Mistras Métaltec inc.	99 175
Mnubo inc.	27 260
Momentum Technologies inc.	18 200
Morbern inc.	42 650
Moto culture moderne inc. (Le regard vert)	17 456
Moto-Gatineau (2013) inc.	30 051
Moulage Howmet Laval, division d'Alcoa Itée	26 430
Moules industriels (C.H.F.G.) inc.	6 400
MS Solutions équipement inc.	3 680
Multi-Action Communication inc.	33 824
MultiPlus D.M. inc.	15 714
Multi-reliure S.F. inc.	27 012

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Nakisa inc.	27 820
Neptune Technologies & Bioressources inc.	48 497
NJM Packaging	123 623
Nolicam Location de camions inc.	44 526 \$
Norac International inc.	11 680 \$
Novexco inc.	23 970
Nurun inc.	63 950
Nutra-Fruit inc.	2 090
Nutreco Canada inc.	9 000
Nyrstar MC Langlois	50 000
Oakley Canada inc.	6 150
Octasic inc.	32 410
Olympus NDT Canada inc.	4 680
Omniplast inc.	22 098
Omnitrans inc.	28 347
Opal-RT Technologies inc.	72 050
Opérations Ipsos Canada S.E.C. (Ipsos Opérations Canada Limited Partnership)	61 560
Optel Vision inc.	7 040
Optimum Graphiques inc.	960
Orchestra Conseil inc.	13 320
Outillages Avitec inc.	34 834
P.H. Vitres d'autos inc.	7 325
Papiers de publication Kruger inc.	95 655
Paradis Montpetit Beauchamp inc.	9 518
Parker Hannifin Canada	3 170
Patates Dolbec inc.	35 510
PF Résolu Canada inc.	26 971
PGA Experts inc.	28 256
PH Windsolutions inc.	12 400
Pharmacie Viens, Ahern, Blanchette et Lamarre inc.	24 225
Pharmascience inc.	89 340
Pierre et Maurice de la Fontaine inc.	100 000
Pixi Studio inc.	37 422
Plastiques G.P.R. inc.	98 077
Pneus Mathieu Freins, Suspensions Itée	7 971
Porte royale	31 128
Pouvoir de changer (Power to Change Ministries)	12 896
Pourvoirie du Cap-au-Leste inc.	5 520
Prana biovégétaliens inc.	38 593

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Précision S.F. Tech inc.	41 363
Proaction International inc.	16 976
Pro-Amino International inc.	60 150
Produits Aviatech R.C. inc.	27 348
Produits chimiques Seigneurie	98 494
Produits Vince inc.	38 233
Profilés pour Portes et Fenêtres Royal, usine 9	77 333
Progesys inc.	3 200
Provigo Québec inc.	12 396
Puma Canada inc.	42 106
Quadriscan inc.	90 851
Québec Lithium inc.	50 000
Quincaillerie Coop Ste-Catherine	1 230
Quincaillerie Palmarolle inc.	71 675
RAD Équipements inc.	32 550
Radialpoint Safecare inc.	78 950
Rapide Snack inc.	99 965
Recyclage Vanier	36 788
Regroupement des centres de la petite enfance sans but lucratif des Cantons de l'Est inc.	15 300
Remue Ménage de l'Outaouais	12 886
Répit-Ressource de l'Est de Montréal	100 000
Réseau carrières s.a.	8 120
Réseau d'entraide de Verdun	7 500
Ressorts Liberté inc.	36 000
Rôtisseries Au Coq Itée	20 216
Restaurant de L'Île	14 621
Restaurant Sorrento Pizzeria (Les entreprises Réjean Lavoie inc.)	10 000
Restaurants Giorgio (Amérique) Itée	7 017
Roberge & Fils inc.	99 868
Roland Boulanger et Cie Itée	52 760
Ruby Stein Wagner & Associés	35 879
Ruby Stein Wagner, S.E.N.C.R.I., S.R.L.	14 800
S. Cohen inc.	98 093
S. Huot inc.	36 786
Sarrazin Pneus et Mécanique inc.	26 322
Savoir-faire Linux inc.	43 050
Scholer Industriel inc.	37 000
Sciage de béton St-Léonard Itée	57 858

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Service agricole de l'Estrie inc.	5 100
Service régional d'interprétariat de l'Est du Québec	71 337
Services à la communauté du Rousseau inc.	14 310
Services administratifs Procom inc.	1 745
Services de jeux Babel inc.	76 371
Services de moulinage industriels inc.	4 950
Services d'entretien miniers industriels R.N. 2000 inc.	71 630
Services Gestcom inc.	49 308
Services industriels Renfort inc.	19 236
Services Kam-Aide inc.	46 800
Services Technidata Canada inc.	99 224
SGS Canada inc.	63 761
Sid Lee inc.	79 627
Signalisation Ver-Mac inc.	87 433
Sistemalux inc.	26 062
Skylink Voyages inc.	23 196
Smardt inc.	13 947
Société de développement d'habitation communautaire (SODHAC)	18 012
Société en commandite FF Soucy WB	100 000
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	55 128
Société de St-Vincent-de-Paul de Montréal	3 313
Société de St-Vincent-de-Paul de Québec	720
Solutions Abilis inc.	81 950
Solutions Emergensys inc.	7 920
Solutions en téléphonie d'affaires Tellipson inc.	27 920
Solutions KSH inc.	41 668
Solutions NC inc.	1 200
Soucy Rivalair inc.	99 250
Soutien à domicile Des Chenaux	18 838
Souvenir précieux inc.	5 204
Souvenirs Avanti inc.	25 993
Spatium, design de l'environnement inc.	32 285
Spin Sport inc.	4 750
Structures Beauséjour inc.	29 300
Super marché A. Chauvin Itée	9 783
Sushi et Compagnie inc.	10 934
Sutton (Québec), Services immobiliers inc.	2 426
Synergik MPC inc.	23 892
Système Aircraft Maintenance RD inc.	95 212

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Système Alphanumérique Canada Itée	88 294
Systèmes Cale inc.	43 465
Systèmes Danfreight inc.	50 000
Systèmes Intertrade inc.	8 000
Systèmes médicaux Élynx inc.	27 801
Tafisa Canada inc.	78 590
Techéol inc.	100 000
Techfab inc. (Techfab Gauthier inc.)	96 481
Technologies environnementales Terragon inc.	64 295
Technologies IWeb inc.	95 969
Technologies Négotium inc.	20 981
Tecnickrome Aéronautique inc.	83 476
Tékalia Aéronautik	100 000
Telasia inc.	14 320
Télécommunications Grimard	1 440
Télévision communautaire du Témiscamingue	9 370
Tembec	99 688
Thermetco inc.	91 284
Thomas & Betts Fabrication inc.	22 650
Thyssenkrupp Matériaux CA Itée	11 310
TINN-CO inc. (Ergolab)	44 061
TLD (Canada) inc.	18 720
Toitures Couture & Associés inc.	20 870
Tourisme Montréal	24 810
TP1 Internet 360 inc.	100 000
Traffic Tech inc.	56 814
Transcontinental Acme Direct	23 580
Transport Allaire inc.	50 000
Transport École-Bec Montréal (EBM) inc.	26 308
Transport Gélinas inc.	48 843
Transport Hardy inc.	99 554
Transport Jolatem inc.	31 820
Transport Laurentien Itée	47 627
Transport Sigouin inc.	69 969
Tricentris, centre de tri	26 208
Union des employés et employées de service, section locale 800 (UES-800)	237 832
Usimm inc.	37 720
Usinage Filiatrault inc.	34 911
Usinage J.M. Blanchette inc.	45 769

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Usinatech inc.	50 100
Usine Rotec inc.	34 786
Vallée inc.	6 705
Velan inc.	98 110
Vertex Pharmaceuticals (Canada) inc.	4 800
Vestshell inc.	67 147
Vêtement de Sport White Wave (White Wave Sportswear inc.)	100 000
Vêtements A.C.12 inc.	100 000
Vêtements Cookshire inc.	3 751
Vêtements Mark-Edwards inc.	63 360
Vêtements Peerless inc.	99 134
Vézina, comptabilité & impôt inc.	15 452
Vie sportive inc.	19 710
Vitre-Art C.A.B. (1988) inc.	99 143
Vitrierie Laberge (1988) inc.	2 768
Vohl inc.	24 700
Vortex structures aquatiques internationales inc.	21 854
Voyer Marketing & associés inc.	37 819
Wherecloud inc.	12 240
WMD Moulin de Wakefield développements inc. (Le moulin Wakefield Mill)	20 189
WSP Canada inc.	1 600
<b>Total partiel (participantes et participants)</b>	<b>31 025 388</b>
<b>Total partiel (contrats de services réalisés sur une base régionale pour 57 projets*)</b>	<b>2 889 814</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33 915 202</b>

\* Pour ces ententes de services, le fournisseur est un organisme reconnu par le MELS.

### Soutien au démarrage et à la structuration des mutuelles

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Académie des entrepreneurs généraux	113 750
Centre d'excellence en formation de l'ACQ	150 000
Mutuelle de formation des entreprises d'insertion du Québec	50 000
Mutuelle de formation des résidences pour aîné-e-s - « FORMAREZ »	50 000
Mutuelle de formation du secteur des services de garde éducatifs à la petite enfance	150 000
Mutuelle de formation intégrée de la Capitale-Nationale Stratform	50 000
Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>613 750</b>

### Programme de subvention à la recherche appliquée

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
HEC Montréal	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>

## Initiatives de la Commission des partenaires du marché du travail

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Centrale des syndicats démocratiques	10 000
Centrale des syndicats du Québec	15 000
Centre Alpha LIRA inc.	20 000
Centre de formation générale des adultes de la Baie-James	20 000
Centre Saint-Michel	20 000
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre	15 000
Collège d'enseignement général et professionnel de Rimouski (Cégep de Rimouski)	20 000
Commission scolaire des Affluents (École Soleil de L'Aube)	20 000
Commission scolaire des Appalaches	20 000
Commission scolaire des Chênes	20 000
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (Centre de formation professionnelle Vision-Avenir F.G.)	20 000
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	20 000
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets	20 000
Confédération des syndicats nationaux	15 000
Conférence régionale des élus de la Mauricie	20 000
Conseil du patronat du Québec inc.	15 000
Conseil régional FTQ Montréal Métropolitain	20 000
Développement communautaire Unîle inc.	20 000
Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe (Union des producteurs agricoles)	20 000
Fédération des cégeps	10 000
Fédération des commissions scolaires du Québec	10 000
Fédération des chambres de commerce de la province de Québec (Chambre de commerce du Québec)	10 000
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	10 000
Institut de coopération pour l'éducation des adultes (Institut canadien d'éducation des adultes)	20 000
Manufacturiers et exportateurs du Québec	234 400
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec	10 000
Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides, P.R.E.L.	20 000
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec)	10 000
Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité	1 253 350
Réseau des carrefours Jeunesse-Emploi du Québec	10 000
Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue	20 000
Union des producteurs agricoles	10 000
Université du Québec à Montréal (Pavillon éducation – Département d'éducation et formation spécialisées)	197 676
<b>TOTAL</b>	<b>2 175 426</b>

## Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi (AERE)

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
4343492 Canada inc. (Les solutions Victrix inc.)	99 824
6482066 Canada inc. (Précision Cast Plate)	65 661
8083851 Canada inc. (Pama Manufacturing (MC)	65 444
2960-2778 Québec inc. (Signature textiles par Val-Abel)	91 740
9002-2120 Québec inc. (LES MOÛTS DE POM)	14 759
9021-1574 Québec inc. (Atelier d'usinage A.P.F. Villeneuve)	100 000
9061-5808 Québec inc. (PRBF Technologies)	6 581
9104-4289 Québec inc. (Coupesag Laser/jet d'eau)	41 133
9106-2703 Québec inc.	26 569
9190-4805 Québec inc.	87 776
9269-2235 Québec inc.	62 970
Abipa Canada inc.	41 539
ACCÉO Solutions inc.	200 000
ACCEO Solutions inc. (Établissement 5)	100 000
Acier Lemieux inc.	4 500
Adélarde Soucy (1975) inc.	74 611
Aérospatiale Devtek inc. (Héroux Devtek)	99 435
AGF Élément	32 096
Air-Terre Équipement	33 405
AMECCI inc.	23 431
AMF Automation Technologies Company of Canada	100 000
Amimac (2002) Itée	9 637
Artopex-Plus inc.	100 000
AstenJohnson, inc.	94 068
Atelier Boily Itée	38 597
Atelier C.F.M. inc.	26 836
Atelier de soudure Jacques Gravel (1993) inc.	66 903
Atelier de soudure Rivière-du-Loup inc.	86 018
A.T.L.A.S. Aéronautique inc.	19 987
Attitudes Import inc.	59 408
Aviation Lemex	50 405
Bateaux Princecraft inc.	5 051
Beau-Lieu Instantané inc.	30 767
Bedco, division de Géronde inc.	60 015
Bell Helicopter Textron Canada Itée	78 176
Bernier Bois franc inc.	37 379
Bessette et Boudreau inc.	50 758
Béton Provincial Itée	100 000

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Bois Nobles Ka'N'Enda ltée	99 653
Bombardier produits récréatifs inc.	100 000
Camions Excellence Peterbilt inc.	62 657
Cegertec Worley Parsons	30 471
Centre du camion Denis inc.	50 258
Centre du camion Serafin inc.	44 348
Christin Automobile inc.	7 301
Circuits imprimés de la Capitale inc.	90 164
CISM Gestion informatique inc.	37 601
Compagnie Beaulieu Canada	81 360
Compagnie USNR/Kockums Cancar	100 000
Composites VCI inc.	82 285
Conception Génik inc.	91 872
Conception Impack DTCL inc.	53 447
Conceptromec Exportation inc.	31 803
Conceptromec inc.	34 917
Construction LFG inc.	100 000
Constructions Proco inc.	10 320
Cresswell inc.	100 000
Delafontaine inc	100 000
Desjardins Sports inc.	56 547
Développement axial inc.	52 011
Dimensions portes et fenêtres inc. (Portes Nouvelles Dimensions inc.)	100 000
Doucet Machineries inc.	100 000
Dyne-A-Pak inc.	100 000
Ébénisterie Beaubois ltée	71 799
Emballages LM inc.	94 302
Engrenages spécialisés inc.	32 794
Enveloppe Concept inc.	35 301
Équipement de combustion Idéal ltée	50 777
Équipement d'emballage M.M.C. ltée	59 382
Exacad fabrication de moules inc.	20 446
Exo-s inc.	109 097
Fabrication Beauce-Atlas inc.	1 157
Fibre de verre Sherbrooke inc.	26 500
Filspec inc.	23 639
Fjord-Tech inc.	39 325
Forex inc.	97 320
Forge Design inc.	32 873

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Gestion Estérel inc.	100 000
Glatfelter Gatineau Itée	100 000
Globocam (Anjou) inc.	53 733
Globocam (Montréal) inc.	53 073
Globocam Rive-Sud, Société en commandite	60 091
Granit C. Rouleau inc.	25 545
Groupe Concept P.V. inc.	92 728
Groupe Crête, Division St-Faustin inc.	84 932
Groupe LD inc.	42 822
Groupe Lincora inc.	66 063
Groupe Réfraco inc.	37 395
Herwood inc.	65 557
Hôtel Mont-Gabriel	93 937
Huppé Meubles inc.	90 157
I.C.C. Compagnie de cheminées industrielles inc.	80 066
Industries Udaco Itée	34 771
Industries Unicor inc.	97 618
J.M. Bastille Acier inc.	93 249
Jecc Mécanique Itée	34 372
Jolibois Portes & Fenêtres inc.	9 696
Jolivision (Laval) inc.	9 923
La Compagnie Allan Candy Itée	100 000
LAR Machinerie inc.	37 985
L.D. Rainville & Fils inc.	39 238
Le Groupe Génétique inc.	11 803
Le Groupe Trudo inc.	46 323
Les aciers Solider inc.	39 451
Les adhésifs Adhpro inc.	95 138
Les ateliers CFI métal inc.	100 000
Les bois francs D.V. inc.	73 626
Les chantiers de Chibougamau Itée	100 000
Les constructions Beauce-Atlas inc.	28 447
Les entreprises Alain Maltais inc.	1 203
Les industries fil métallique Major Itée	35 679
Les industries Renaud Gravel inc.	61 842
Les industries Usifab Rawdon inc.	26 179
Les réservoirs Gil-Fab International inc.	87 437
Les services techniques Électrosolutions inc.	16 521
Les solutions Victrix inc.	73 843

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Les tissus Geo. Sheard ltée	98 635
Les transports Lacombe inc.	28 520
Litho Service Canada inc.	29 247
Locweld inc.	100 000
Luxor Collection inc.	100 000
Magotteaux ltée	98 256
Maisons usinées Côté inc.	56 286
Marquis Gagné	100 000
Marquis Imprimeur inc.	60 757
Mecachrome Canada (2009) inc.	93 173
Métal Bernard inc.	35 386
Métal Marquis inc.	74 509
Métatube (1993) inc.	21 546
Metosak inc.	100 000
Meubles Concordia ltée	8 311
Meubles Gober inc.	86 753
Milident inc.	20 399
Mirazed inc.	17 425
Mobilfab inc.	93 030
Mobilier de bureau Logiflex inc.	6 068
Neptonic, division de Produits nationaux pour l'environnement ltée	72 003
Neptune Technologies & Bioressources inc.	87 715
Nétur inc.	14 580
Omni-Med.com inc.	74 784
Optimoule inc.	62 740
Outillage de précision Drummond inc.	18 815
Papiers de publication Kruger inc.	76 898
Parquets Dubeau ltée	29 925
PCM Innovation inc.	17 587
Pélican International inc.	100 000
Pièces automobiles Raufoss Canada, S.E.C.	97 454
Placages Lignum inc.	76 083
Plancher Avant-Guard	97 316
Plastech inc.	50 037
Plastique Art ltée	93 989
Plastique Micron inc.	41 510
Pneumatique et hydraulique Archimède inc.	7 193
Produits du fil et de métal Cogan (1974) ltée	23 269
Produits forestiers Résolu	100 000

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Produits forestiers Temrex, société en commandite	100 000
Pro-Meubles inc.	85 774
Pyxis Technologies inc.	54 962
Quefer inc.	23 432
Rad Technologies inc.	64 328
Ray Métal Joliette Itée	19 059
RDC Contrôle Itée	40 368
Remac innovateurs industriels inc. (Les industries Rémac inc.)	27 455
Ronald Thibault Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée	30 421
Santé naturelle A.G. Itée	64 702
Scierie Carrière Itée	10 598
Scierie Saint-Elzéar	100 000
Scierie Tech inc.	44 532
Services de techniciens-conseils Aubin et Associés inc. (Aubin Solutions)	84 193
Sher-Wood Hockey inc.	10 401
Silicycle inc.	91 607
Sixpro inc. (Usine de Saint-Nicéphore)	64 994
Société en commandite FF Soucy WB	100 000
Société en commandite Prolam	76 607
Société en commandite Stadacona WB	100 000
Société industrielle de décolletage et d'outillage (S.I.D.O.)	30 373
Société Partition Manufacturiers associés (PMA) inc.	10 443
Soft Tex Pillows, inc. (Entreprises Soft Tex, inc.)	79 908
Soucy Techno inc.	79 768
STI Maintenance inc.	33 664
Téléfil inc.	79 833
Tembec	397 171
Texel Matériaux enduits	68 614
TLD (Canada) inc.	18 720
Transit Nord-Plus inc.	46 595
TRJ Télécom inc.	75 071
Unicab inc.	29 151
Usinage Pro-24 inc.	95 504
Venmar CES inc.	21 135
Verbom inc.	49 987
VR2 Distribution inc.	74 229
Waterville TG inc.	99 067
Z'AXE INC.	21 644
<b>TOTAL</b>	<b>11 950 682</b>

## Mesure liée à l'adéquation formation-emploi

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
7912811 Canada inc.	8 040
2318-4211 Québec inc. (Boulangerie Saint-Donat)	8 700
9021-1574 Québec inc. (Atelier d'usinage A.P.F. Villeneuve)	33 504
9044-3433 Québec inc. (Aluquip)	8 460
Aérospatiale Hemmingford inc.	18 572
ASDR Fabrication inc.	58 591
Association touristique de l'Outaouais (Tourisme Outaouais)	138 100
Béton Barrette inc.	41 409
Biexo inc.	10 464
Carrefour jeunesse-emploi de Laval (C.J.E.L.)	10 000
Carrefour jeunesse-emploi Rivière-du-Nord	52 254
Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (C.A.M.O.) personnes immigrantes	5 132
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale au Québec (CAMAQ)	120 000
Coopérative de solidarité en soutien à domicile de Joliette	28 400
Coopérative de solidarité en soutien à domicile de la MRC de L'Assomption	34 000
Coopérative de solidarité en soutien et aide domestique des Moulins	30 000
Corporation des créneaux d'excellence de Lanaudière	50 788
Ecolait ltée	8 040
Héroux-Devtek inc.	19 538
Industries Udaco ltée	10 920
Innocar inc.	17 280
Maison régionale de l'industrie (région 05) inc.	83 880
Maxi Canada ltée	8 040
Nétur inc.	9 769
Office de tourisme de la MRC des Appalaches	62 600
Produits Vince inc.	10 170
Ray Métal Joliette ltée	23 198
Recyclage Vanier	184 748
Ressources Globales Aéro inc.	19 538
Salon Carrière Formation de Québec	75 062
Services hydrauliques Lanaudière inc.	9 060
Société industrielle de décolletage et d'outillage (S.I.D.O.)	19 065
Soucy Rivalair inc.	5 000
Stageline Scène Mobile inc.	12 600
Stratégie Carrière	114 676
<b>Total partiel (participantes et participants)</b>	<b>1 349 598</b>
<b>Total partiel (Contrats de services réalisés sur une base régionale pour 21 projets)</b>	<b>949 075</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 298 673</b>

## LISTE DES MUTUELLES DE FORMATION (AU 31 MARS 2014)

### Mutuelles de formation sectorielles

- Académie des entrepreneurs généraux du Québec
- Académie du CQEA
- Association des maîtres couvreurs du Québec
- Centre d'excellence en formation de l'ACQ
- Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail
- Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec
- Comité paritaire d'installation d'équipement pétrolier du Québec
- Formation RPM
- Mutuelle de formation des entreprises d'insertion du Québec
- Mutuelle de formation des résidences pour aîné-e-s « Formarez »
- Mutuelle de formation du secteur des services de garde éducatifs à la petite enfance
- Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec (RFAVQ)

### Mutuelles de formation régionales

- FormaPlus
- Forma'PME
- Mutuelle de formation intégrée de la Capitale-Nationale (Stratform)
- Mutuelle de formation régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean

## LISTE DES TITULAIRES D'UN CERTIFICAT DE QUALITÉ DES INITIATIVES DE FORMATION (AU 31 MARS 2014)

- 275131 Canada inc.
- 3242781 Canada inc. (Spinelli Honda)
- 3729451 Canada inc. (Spinelli Mazda)
- 4183088 Canada inc. (Spinelli Toyota Pointe-Claire)
- 4183096 Canada inc. (Spinelli Lexus Toyota)
- 4269811 Canada inc. (Spinelli Lexus Pointe-Claire)
- 9117-9077 Québec inc. (INNOVEXPLO)
- 9196-5905 Québec inc.
- Abipa Canada inc.
- ACCEO Solutions inc.
- Accovia inc.
- Addenda Capital inc.
- Air Liquide Canada inc.
- Air Transat A.T. inc.
- Alcoa-Aluminerie de Deschambault S.E.C.
- Aliments Ultima inc.
- Aramark Québec inc.
- Assurances générales Banque Nationale inc.
- Auto Boulevard St-Martin Inc.
- Autobus Laval Itée
- Automobiles Val Estrie inc.
- Banque canadienne impériale de commerce
- Banque de Nouvelle-Écosse
- Banque Nationale du Canada
- Belden CDT (Canada) inc.
- Biron Laboratoire médical inc.
- Biron Soins du sommeil inc.
- Bluberi Jeux et Technologies inc.
- Bluberi Recherche et Développement inc.
- Bombardier inc.
- Bombardier Produits récréatifs inc.
- Brossard Cadillac inc.
- Brossard Chevrolet Buick GMC inc.
- Cabinet d'assurance Banque Nationale inc.
- Caisse Desjardins de Sillery–Saint-Louis-de-France
- Canadian Royalties inc.
- Centre de la petite enfance Les Joyeux Calinours
- Centre de santé et de services sociaux de la Montagne
- Centres dentaires Lapointe inc.
- Centura Québec Itée
- Claude et Marcel Martin inc.
- C-MAC Microcircuits ULC
- Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin
- Commission scolaire Pierre-Neveu
- Construction Kiewit cie
- Corporation des concessionnaires d'automobiles du Québec inc.
- Corporation internationale Brother (Canada) Itée
- Couvoir Boire & Frères inc.
- Deloitte & Touche S.R.L.
- Deloitte ERS inc.
- Deloitte inc.
- Deloitte it inc.
- Delta Hotels No. 22 Limited Partnership (Hôtel Delta Québec)
- Delta Hotels No. 37 Limited Partnership (Hôtel Delta Centre-ville)
- Dentons Canada s.e.n.c.r.l.
- Dessau inc.
- Dicom Express inc.
- Directed Electronics Canada
- Éditions Rogers Itée
- Équipement SMS inc.
- Essor Assurances Placements Conseils inc.
- Fairview Nissan Limitée (Spinelli Infiniti Nissan)
- Fednav international Itée
- Fednav Itée
- Fenestration Plus Fenefco inc.

- Financière Banque Nationale inc.
- Fonds Québec en Forme
- Fujitsu Conseil (Canada) inc.
- Gestion Deloitte S.E.C.
- Gestion globale d'actifs CIBC inc.
- Gestion Orion Itée
- Gestrans inc.
- Groupe Bluberi inc.
- Groupe C.N.P. inc.
- Groupe TVA inc.
- Hatch® Itée
- Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL
- Hilton Montréal Bonaventure
- HMI Construction inc.
- Hypothèques CIBC inc.
- Imagix Imagerie médicale inc.
- Intact Compagnie d'assurance
- INTRIA Items inc.
- Jonview Canada inc.
- Kuehne + Nagel Itée
- Laboratoire dentaire Summum inc.
- Centre jeunesse de Montréal
- Rôtisseries St-Hubert Itée
- Les services exp inc.
- Les solutions Victrix inc.
- Libéo inc.
- LUSSIER Cabinet d'assurances et services financiers inc.
- LVL Global inc.
- LVM inc.
- MALLETT S.E.N.C.R.L.
- Management SIMO inc.
- Marchés mondiaux CIBC inc.
- Marlin Chevrolet Buick GMC inc.
- Mercer (Canada) Itée
- Meubles Concordia Itée
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- Norton Rose Canada LLP
- Norton Rose Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
- Novartis Pharma Canada inc.
- Nutreco Canada inc.
- Omer DeSerres inc.
- Pfizer Canada inc.
- Plania inc.
- Poirier-Bérard Itée
- Purolator inc.
- Quebecor Média inc.
- Quévrac Itée
- Randstad intérim inc.
- Recherche clinique ICON (Canada) inc.
- Robinson Sheppard Shapiro, S.E.N.C.R.L.
- Rogers Communications S.E.N.C.
- Ronald Thibault Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée
- Rôtisserie de St-Nicolas inc.
- Samson Bélair/Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L.
- Sandoz Canada inc.
- Schering-Plough Canada inc.
- Services Dentons Canada, société en commandite
- Société en commandite Armtec
- Société en commandite Gaz Métro
- Société en commandite Gestion Heenan Blaikie
- Société Towers Watson Canada inc.
- Sodexo Québec Itée
- SOGEP inc.
- Supermarché Pierre Patry (IGA)
- Synagri S.E.C.
- Tafisa Canada inc.
- Target Canada inc.
- Transat A.T. inc.
- Transat Distribution Canada inc.
- Transat Tours Canada inc.
- TVA Productions inc.
- TVA Ventes et marketing inc.
- UAP inc.
- Uman Pharma inc.
- Verreault inc.
- Vision Chevrolet Buick GMC inc.

## LISTE DES 29 SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE REPRÉSENTÉS PAR UN COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE RECONNU PAR LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL (AU 31 MARS 2014)

- Aérospatiale
- Aménagement forestier
- Caoutchouc
- Chimie, pétrochimie, raffinage et gaz
- Commerce de détail
- Commerce de l'alimentation
- Communications graphiques
- Culture
- Économie sociale et action communautaire
- Environnement
- Fabrication métallique industrielle
- Horticulture ornementale – commercialisation et service
- Industrie électrique et électronique
- Industrie maritime
- Industrie minière
- Industrie textile
- Métallurgie
- Pêches maritimes
- Plasturgie
- Portes et fenêtres, meubles et armoires de cuisine
- Production agricole
- Produits pharmaceutiques et biotechnologiques
- Services automobiles
- Soins personnels
- Technologies de l'information et des communications
- Tourisme
- Transformation alimentaire
- Transformation du bois
- Transport routier











**Commission  
des partenaires  
du marché du travail**

**Québec** 